



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Projets internationaux de formation

SEFRI, PIF

Coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP)

Concrétisation de la stratégie internationale FRI de la Suisse dans le domaine de la formation professionnelle

Approuvé le 11 mars 2014 par le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Table des matières

1	Contexte.....	3
1.1	Introduction.....	3
1.2	Les caractéristiques du système de la formation professionnelle suisse en comparaison internationale.....	4
1.3	Tendances et évolutions internationales pertinentes pour la formation professionnelle	5
1.4	Analyse des opportunités et risques de la CIFP pour la formation professionnelle en Suisse et champs d'action en résultant.....	6
1.5	Cadre politico-stratégique, juridique et financier existant	8
1.5.1	Cadre politico-stratégique	8
1.5.2	Cadre juridique et financier	9
1.6	Activités CIFP existantes réalisées par d'autres instances fédérales et délimitation des activités du SEFRI	11
2	Objectifs et mesures.....	12
2.1	Objectifs généraux de la CIFP à l'échelle de la Confédération.....	12
2.2	Objectifs spécifiques et mesures pour la CIFP dans le domaine FRI	14
3	Priorités et critères du SEFRI pour la CIFP	22
3.1	Priorités pays du SEFRI.....	22
3.2	Critères pour l'initiation de mesures de transfert d'expertise par le SEFRI	25
3.3	Ordre de priorités pour les mesures multilatérales du SEFRI.....	28
4	Mise en œuvre	30
4.1	Principes d'action et de coordination du SEFRI	30
4.2	Mesures de coordination entre les partenaires	31
4.3	Transfert de missions à l'IFFP.....	32
5	Besoins à moyen terme.....	33
5.1	Adaptation du cadre juridique et financier.....	33
5.2	Vérification et adaptation de la stratégie du SEFRI.....	34
6	Annexe	35
6.1	Glossaire	35
6.2	Définitions	35
6.3	Explication des caractéristiques de la formation professionnelle suisse	37
6.4	Explication des tendances et évolutions internationales pertinentes pour la formation professionnelle	38
6.5	Analyse des opportunités et des risques des tendances internationales pertinentes	40
6.6	Carte des priorités pays du SEFRI pour la CIFP.....	45
6.7	Carte des priorités pays des instances fédérales impliquées dans la CIFP	46
6.8	Bref résumé des résultats de l'évaluation SVETII	47

1 Contexte

1.1 Introduction

La présente stratégie concrétise la *Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation* du 30 juin 2010 (en abrégé: *stratégie FRI internationale*), spécifiquement dans le domaine de la *Coopération internationale en matière de formation professionnelle*: pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle, les objectifs et priorités d'ordre général de cette stratégie FRI internationale globale sont précisés sous forme d'objectifs, de mesures concrètes, de critères et de pays prioritaires spécifiques, afin de permettre une réalisation cohérente des activités futures dans ce domaine et de garantir une utilisation efficace et ciblée des ressources. La présente stratégie se veut un cadre d'action pour la priorisation, l'étude et l'initiation de nouvelles mesures ainsi que pour la structuration des mesures existantes.

La concrétisation de cette stratégie fait suite à l'importance croissante accordée à la question de la formation professionnelle dans les différents domaines politiques dans lesquels la Suisse coopère à l'échelle internationale de manière bilatérale ou multilatérale avec des pays partenaires ou des institutions. Cette stratégie est également une réponse à l'internationalisation du monde du travail et à l'influence de cette dernière sur l'évolution de la formation professionnelle, ainsi qu'aux tendances d'internationalisation existantes au cœur même de la formation professionnelle.

Après des remarques préliminaires sur la formation professionnelle suisse et une analyse des évolutions internationales pertinentes, la stratégie fournit des informations sur les points suivants:

1. Les bases stratégiques, juridiques et financières existantes pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle dans le domaine FRI sont expliquées.
2. Dans le contexte des objectifs stratégiques généraux de la Confédération relatifs à la coopération internationale en matière de formation professionnelle, les objectifs dans le domaine FRI sont définis et les mesures existantes et prévues dans ce domaine listées. Ensuite, les *priorités pays* bilatérales, les critères relatifs à l'initiation de mesures dans le domaine du transfert d'expertise et les priorités multilatérales sont expliqués et justifiés.
3. Pour la mise en œuvre de la stratégie, des principes d'action et de coordination ainsi que des mesures concrètes de coordination entre les partenaires sont proposés.
4. Les bases juridiques et financières nécessitant une adaptation à moyen terme sont précisées, et les modalités de vérification et d'adaptation de la stratégie sont fixées.

Pour faciliter la compréhension, une définition du terme «coopération internationale en matière de formation professionnelle» (dénommé ci-après en abrégé «CIFP») est proposée:

«La coopération internationale en matière de formation professionnelle englobe toutes les activités réalisées par des instances fédérales dans leurs domaines politiques respectifs dans des contextes de coopération bilatérale ou multilatérale pour

- 1) *informer sur la formation professionnelle suisse et améliorer la reconnaissance et l'image de la formation professionnelle suisse à l'étranger;*
- 2) *participer à des programmes, initiatives et processus européens et internationaux pertinents pour la formation professionnelle suisse;*
- 3) *entretenir l'échange et la coordination avec des pays partenaires stratégiques dans le domaine de la formation professionnelle et/ou*
- 4) *transférer, dans le cadre de coopérations, l'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle ou la mettre en œuvre dans des projets de coopération.*

La coopération internationale en matière de formation professionnelle couvre une large palette de mesures de nature et d'intensité différentes, susceptibles de contribuer à l'atteinte de divers objectifs stratégiques de la Suisse.

Il convient de distinguer la notion de coopération internationale en matière de formation professionnelle de celle d'exportation de formation, d'exportation de formation professionnelle ou d'exportation de système de formation professionnelle, car elle ne vise pas en premier lieu la valorisation économique directe des activités et ne cherche pas non plus à transposer à l'identique l'ensemble du système suisse de formation professionnelle.»

1.2 Les caractéristiques du système de la formation professionnelle suisse en comparaison internationale

Le système suisse de formation professionnelle se caractérise par une combinaison spécifique de particularités qui font sa force: il est fortement **orienté vers le marché du travail**, il attache à tous les niveaux une grande importance à la **qualité**, et il est porté par le **partenariat** entre les pouvoirs publics et le secteur privé; il fait en outre partie intégrante du système éducatif **perméable** et est **rentable en termes de coûts**¹. Ces atouts suscitent l'intérêt de pays cherchant à réformer ou mettre en place leur propre système de formation professionnelle. Les cinq caractéristiques peuvent être expliquées comme suit:

Orientation vers le marché du travail: Les qualifications acquises via le système de formation professionnelle sont basées sur les exigences professionnelles du marché du travail et sur les besoins des entreprises. Conformément aux activités effectivement réalisées par la suite par les professionnels qualifiés, les compétences sont majoritairement acquises dans un contexte de travail réel. Le principe de base est la dualité de la formation pratique professionnelle et de l'enseignement théorique à l'école. Les personnes en formation sont ainsi directement intégrées dans les processus de travail de l'entreprise et réalisent des tâches productives pour celle-ci. À l'issue de leur formation, elles sont ainsi immédiatement opérationnelles au sein de l'entreprise. Les avancées technologiques et les évolutions touchant les profils d'activité des métiers sont intégrées rapidement et en permanence par le système, c'est-à-dire tant dans la formation pratique que théorique.

Qualité: Une grande importance est attachée au développement de la qualité, à tous les niveaux et dans tous les domaines du système. Il incombe à la Confédération de garantir la qualité de l'ensemble du système et à ses partenaires de garantir celle des différents domaines de compétences. Un institut dédié et spécialisé (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP) est en charge de la qualification et de la formation continue des enseignants des écoles professionnelles et des responsables de formation dans les entreprises, du développement de cursus de formation et de la recherche en matière de formation professionnelle.

Partenariat public-privé: Le système de formation professionnelle est porté et financé conjointement et à l'échelle nationale par l'État et le secteur privé. Les organisations du monde du travail (OrTra) et les entreprises définissent les contenus des formations et mettent à disposition les places de formation pratique; la Confédération pilote le niveau systémique, tandis que les cantons sont en charge de la mise en œuvre et remplissent la fonction de contrôle. L'engagement fort et durable du secteur privé pour ce système se fonde sur l'importance accordée par les entreprises à la sécurisation à long terme de leurs propres besoins en termes de personnel, ce dont elles s'estiment responsables.

Perméabilité: Le système de formation professionnelle affiche une grande perméabilité et offre des choix de formations reconnues à l'issue de toute qualification professionnelle («aucune formation ne se termine en cul-de-sac»). Les diplômés de la formation professionnelle initiale peuvent non seulement profiter de la vaste offre de formation professionnelle supérieure, mais aussi, grâce à une maturité professionnelle, intégrer une haute école spécialisée ou même, s'ils ont passé l'examen complémentaire «passerelle», une haute école universitaire. Il existe donc une grande flexibilité pour des parcours professionnels personnalisés. Par ailleurs, le système de formation professionnelle fait partie

¹ Cf. à ce propos: Hoeckel, Field et Grubb (2009): «Learning for Jobs. Évaluation par l'OCDE du système de formation professionnelle. Suisse», Paris: OCDE.

intégrante du système éducatif global, au développement duquel il participe au même titre que les autres voies de formation.

Rentabilité des coûts: Pour les entreprises et les organisations du monde du travail, la formation professionnelle n'est pas seulement un investissement à long terme permettant d'assurer la relève professionnelle: la valeur du travail productif accompli par les personnes en formation dépasse la plupart du temps le coût de la formation dans l'entreprise, ce qui rend la formation professionnelle économiquement intéressante pour les entreprises. À long terme, les entreprises formatrices réalisent en outre des économies sur le recrutement et la formation des nouveaux arrivants, dès lors qu'elles embauchent les personnes qu'elles ont formées à l'issue de leur formation. Se déroulant en partie en entreprise, la formation professionnelle duale représente également une économie de coûts pour les pouvoirs publics.

Unique en comparaison internationale, cette combinaison de caractéristiques se fonde sur la longue tradition de la formation professionnelle en Suisse ainsi que sur l'articulation spécifique du système économique suisse. L'approche consistant à mettre en place ou à réformer un système éducatif ou de formation professionnelle dans un autre pays en y transposant à l'identique celui de la Suisse n'est donc ni réaliste ni prometteuse. Il est néanmoins possible d'adapter certains éléments à d'autres contextes socioéconomiques et de les transférer dans le cadre de la coopération internationale en matière de formation professionnelle (*transfert d'expertise*, cf. également le chapitre 2.3.2).

1.3 Tendances et évolutions internationales pertinentes pour la formation professionnelle

Dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle, on peut identifier des évolutions générales qui permettent de définir le cadre pour les activités de la Suisse en la matière. Il s'agit de tendances économiques, sociales et politiques ayant un impact à différents niveaux (à l'échelle mondiale, européenne et nationale)².

Besoin de main-d'œuvre spécialisée pour les économies fondées sur les compétences³: Dans le monde entier, les évolutions technologiques, le développement de nouveaux secteurs économiques et la mondialisation favorisent le développement d'une économie fondée sur les compétences. Cette évolution entraîne une importante demande de personnel qualifié. Par conséquent, pour pouvoir rester compétitifs, de nombreux États multiplient leurs investissements dans la formation, la recherche et l'innovation. Un pays qui n'est pas en mesure de répondre à la demande de personnel qualifié cherchera à recruter à l'étranger, ce qui favorise la mobilité internationale des travailleurs qualifiés. L'économie suisse a besoin de travailleurs spécialisés possédant des qualifications et des compétences professionnelles équilibrées. Certaines entreprises suisses demandent davantage de soutien pour mettre en place des programmes de formation professionnelle selon le modèle dual suisse afin de couvrir la demande de main-d'œuvre spécialisée sur leurs sites de production implantés dans des zones de distribution à l'étranger.

Crise économique et chômage (des jeunes): La récente crise économique et financière a conduit dans le monde entier, mais notamment dans certains pays d'Europe, à un taux très élevé de jeunes au chômage. Dans ce contexte, l'attention se focalise de plus en plus sur la formation professionnelle qui peut contribuer, à travers l'intégration de jeunes moins performants, mais aussi comme option axée sur le marché du travail pour les plus performants, à améliorer à long terme l'emploi des jeunes. Dans ce contexte, la Suisse reçoit de nombreuses demandes de l'étranger sur son système de formation professionnelle qui fonctionne bien.

Évolutions démographiques et migration du travail: Confrontés à un manque de possibilités de travail et de développement dans leur propre pays, les jeunes des pays émergents et en développe-

² Une explication détaillée des tendances et évolutions est annexée au présent document.

³ La présente stratégie préfère le terme d'«économie fondée sur les compétences» à celui d'«économie fondée sur le savoir», plus répandu. Ce choix est dû au fait que ce dernier terme est trop axé sur le savoir théorique dans un contexte de formation professionnelle et pas suffisamment sur les savoir-faire pratiques. En revanche, «fondé sur les compétences» renvoie à l'association essentielle de savoir théorique, de savoir-faire pratiques et de compétences personnelles transversales.

ment sont nombreux à envisager l'émigration. Le besoin existe de mieux qualifier la main d'œuvre pour améliorer l'employabilité des individus et pour encourager le développement économique et social. Les pays industrialisés aux populations vieillissantes sont, quant à eux, confrontés à un manque de main-d'œuvre spécialisée, en partie compensé par l'immigration de travailleurs. Leur besoin consiste alors à optimiser l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre spécialisée des cohortes plus jeunes du pays. Dans les deux contextes, la formation professionnelle gagne en importance comme approche possible pour résoudre ces problèmes.

Internationalisation et harmonisation de la formation, pression en faveur de l'académisation:

L'économie de plus en plus fondée sur les compétences et la mobilité accrue des élèves, personnes en formation, universitaires, travailleurs et employeurs se traduisent entre autres par l'internationalisation irréversible de la formation, fortement influencée par le système éducatif anglo-saxon qui accorde plus de poids et de valeur à la formation académique et à l'enseignement général qu'à la formation pratique, proche du marché du travail. Les systèmes de formation professionnelle connaissent de ce fait une pression grandissante, notamment au degré tertiaire, et risquent d'être académisés pour des raisons de prestige social. S'y ajoutent des difficultés concernant la reconnaissance internationale de leurs diplômes. La formation professionnelle suisse, qui comprend une formation professionnelle supérieure stratégiquement importante et fortement développée, est particulièrement vulnérable aux risques existant dans ce domaine.

D'un côté, les évolutions mondiales, européennes et nationales susmentionnées, et notamment le besoin de main-d'œuvre spécialisée des entreprises, représentent autant d'opportunités et de risques pour le système suisse de la formation professionnelle qui appellent la définition de mesures proactives. D'un autre côté, ces tendances entraînent globalement un intérêt accru pour le système suisse de formation professionnelle duale et, parfois, une demande croissante d'excellence suisse dans le domaine de la formation professionnelle à laquelle il faut trouver une réponse appropriée et cohérente.

1.4 Analyse des opportunités et risques de la CIFP pour la formation professionnelle en Suisse et champs d'action en résultant

Les tendances et évolutions mentionnées représentent *a priori* tant des opportunités que des risques pour la formation professionnelle en Suisse⁴. Mais à côté de cela, il faut aussi tenir compte des opportunités et risques liés à *un rôle actif de la Suisse dans le cadre de la CIFP*.

Du point de vue de la politique FRI, ces *opportunités et risques d'une augmentation et d'une extension des activités CIFP* peuvent se résumer comme suit:

Les opportunités de la CIFP
L'actualité du sujet peut être spécifiquement mise à profit pour positionner la formation professionnelle suisse à l'international. Une présence active de la Suisse peut avoir une influence positive sur l'environnement international ou sur les évolutions internationales en matière de formation professionnelle.
La formation professionnelle peut être renforcée tant au sein de la Suisse qu'à l'étranger. En Suisse, où la formation professionnelle remporte déjà d'une large adhésion, cette démarche permet de conforter et de consolider cet état des choses. À l'étranger, la compréhension de la formation professionnelle suisse et la perception de ses atouts peuvent être favorisées.
L'ouverture du système de la formation professionnelle par rapport aux développements internationaux pertinents dans les domaines de la technologie, de l'économie et de la formation professionnelle, peut être encouragée.
La reconnaissance internationale des diplômes délivrés dans le cadre de la formation professionnelle suisse peut améliorer les débouchés sur le marché du travail internationalisé.
Le fait de favoriser la mobilité internationale et les compétences internationales des individus peut contribuer à répondre à la demande de main-d'œuvre spécialisée en Suisse et à l'étranger. La formation professionnelle peut devenir plus attrayante pour les employeurs à vocation internationale.

⁴ Une analyse détaillée des opportunités et risques inhérents à ces tendances ainsi qu'une présentation des mesures à prendre pour la formation professionnelle suisse figurent à l'annexe au présent document.

Une coopération renforcée avec d'autres pays ayant des systèmes de formation professionnelle similaires offre un potentiel d'échanges d'expériences et de savoirs afin de développer la formation professionnelle, et de former des alliances stratégiques visant à favoriser la compréhension et l'acceptation de la formation professionnelle dans les organisations internationales.

Les risques de la CIFP

L'excellente réputation de la formation professionnelle suisse peut être ternie si, lors du transfert d'éléments sous ce label, d'importantes concessions sont faites pour tenir compte des circonstances locales, ceci au détriment de la qualité. Des mesures et projets de la CIFP échouent ou leur pérennité n'est pas assurée parce que les conditions de base pour une réussite ne sont pas réunies.

L'exigence d'une comparabilité internationale des diplômes de formation professionnelle de pays différents peut, en raison d'une tendance au nivellement par le bas, conduire à une perception faussée de la qualité de la formation professionnelle suisse.

L'expertise requise pour la CIFP n'est pas disponible dans une mesure suffisante ou les capacités et la volonté de coopération des partenaires suisses peuvent être trop sollicitées.

Trop élevées, les attentes des partenaires étrangers en matière de coopération avec la Suisse ne peuvent être satisfaites (par ex. résultats rapides concernant la mise en place de la formation professionnelle).

Une comparaison des opportunités et des risques montre que la Suisse doit agir si elle veut profiter, pour sa formation professionnelle, des opportunités qu'offrent les évolutions internationales et la coopération internationale en matière de formation professionnelle et minimiser autant que possible les risques. On peut définir *quatre champs d'action* dans lesquels la Confédération, en coordination avec ses partenaires, doit déployer ses efforts, et qui nécessitent de ce fait un fondement stratégique permettant de structurer les mesures et d'assurer leur cohérence. En ce qui concerne les évolutions internationales où la Suisse a le choix de s'engager ou de ne pas s'engager (par ex. en participant ou non à des processus de coordination et de développement à l'échelle européenne), on peut partir du principe que les risques sont plus faciles à contrôler si la Suisse joue un rôle actif.

Le premier champ d'action vise la *promotion de l'ouverture du système de formation professionnelle et de ses acteurs* face aux évolutions internationales en matière de formation professionnelle et la *promotion de l'esprit d'ouverture des individus* au sens d'un élargissement de leurs compétences internationales (interculturelles, linguistiques et professionnelles) par une plus grande mobilité.

Le deuxième champ d'action concerne la *transfert transfrontalier de l'expertise suisse en matière de formation professionnelle*. Il est indispensable que la Suisse mène une politique cohérente qui lui permette de répondre à la demande croissante d'expertise et de soutien dans le domaine de la formation professionnelle émanant d'États partenaires et d'entreprises suisses à l'étranger. Cette demande peut également servir de canal pour positionner la formation professionnelle suisse et améliorer son image dans le monde. Aussi est-il indispensable de déterminer, à l'aide de critères et priorités clairs, les mesures bénéfiques tant pour le pays partenaires que pour la Suisse. Les partenaires et les entreprises suisses à l'étranger doivent obligatoirement être impliqués dans l'étude, la planification et la mise en œuvre des mesures particulièrement voraces en ressources.

Le troisième champ d'action consiste à *assurer la reconnaissance et la notoriété des diplômes de la formation professionnelle suisse*: ces diplômes doivent être connus et reconnus sur le marché du travail international comme étant les garants d'une formation professionnelle de haute qualité, proche du marché du travail.

Le quatrième champ d'action concerne la *qualité*: toute mesure visant à positionner la formation professionnelle suisse à l'international et à la renforcer doit faire référence à son haut niveau de qualité. En particulier pour les formations professionnelles proposées dans un pays partenaire qui, *ayant bénéficié dans une large mesure de l'expertise suisse*, sont assimilées à la formation professionnelle suisse, la qualité doit être assurée.

Il convient d'utiliser les dispositifs, processus et programmes multilatéraux existants à l'échelle européenne et dans les organisations internationales comme mesures transversales pour optimiser l'impact et l'efficacité des mesures CIPF entreprises par la Suisse dans les quatre champs d'action. Pour la Suisse, les autres pays ayant une formation professionnelle duale jouent un rôle particulièrement important, dans la mesure où il existe un intérêt commun pour un renforcement du modèle dual à l'échelle internationale et pour un échange d'expériences et de savoir-faire. Il convient de renforcer de manière ciblée la coopération avec ces partenaires stratégiques pour utiliser les synergies existantes et profiter de l'opportunité de créer des alliances pour atteindre des objectifs communs.

Une action volontaire, structurée et cohérente de la Suisse dans ces quatre champs contribue à faire connaître dans le monde les atouts et caractéristiques de la formation professionnelle suisse, à influencer le contexte international en faveur de la formation professionnelle suisse et à exploiter les potentiels existants pour la renforcer et la développer. Les champs d'action identifiés offrent un cadre pour formuler et structurer des objectifs et mesures concrètes pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle dans le domaine FRI, en tenant comptes des objectifs politiques et stratégiques existants dans le cadre de la stratégie internationale FRI. Identifiés grâce à une analyse détaillée des opportunités et des risques, les champs d'action correspondent par leur teneur aux priorités de la stratégie internationale FRI de 2010 et les confirment.

1.5 Cadre politico-stratégique, juridique et financier existant

1.5.1 Cadre politico-stratégique

La **Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation** (approuvée le 30 juin 2010 par le Conseil fédéral, en abrégé: *stratégie internationale FRI*) définit, pour l'ensemble du domaine FRI, les priorités et objectifs généraux et les pays prioritaires pour la coopération internationale. Sur la base de cette vision⁵, trois priorités pour la coopération internationale dans le domaine FRI sont définies: 1. *renforcer et élargir le réseau international*; 2. *soutenir l'exportation de formation et l'importation de talents pour renforcer la position de la Suisse*; 3. *encourager la reconnaissance internationale*.

Pour chacune de ces priorités, la stratégie internationale FRI définit des objectifs dont la plupart s'appliquent aussi, implicitement ou même explicitement, à la formation professionnelle. Spécifiquement en rapport avec la formation professionnelle sont notamment les objectifs de *favoriser la mobilité des personnes en formation professionnelle*, de *faciliter la fourniture de prestations de formation professionnelle à l'étranger par des acteurs suisses*, de *favoriser la reconnaissance internationale des diplômes de formation professionnelle* et de *positionner la Suisse comme leader dans la définition de standards internationaux de qualification dans la formation professionnelle*.

La présente stratégie reprend les objectifs de la stratégie internationale FRI, les structure à l'aide des champs d'action identifiés et les concrétise par des mesures.

Le **message du 22 février 2012 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013-2016** définit, pour la période de 2013 à 2016, les objectifs suivants de la Confédération, en rapport avec l'international et la formation professionnelle: 1. *positionner la formation professionnelle sur les plans national et international* et 2. *garantir un système éducatif ouvert au monde en encourageant la mobilité internationale*.⁶ Le message renvoie également à la Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation.

Une autre base générale participant à la définition du cadre politico-stratégique de la présente stratégie du SEFRI est le **document de base stratégique de la Confédération «Coopération internationale en matière de formation professionnelle CIPF»** (cf. chapitre 1.6).

⁵ «La Suisse s'établit globalement comme un site recherché et privilégié en matière de formation, recherche et innovation. Elle fait valoir son excellence dans ces domaines pour s'intégrer dans l'espace mondial de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elle s'affirme ainsi à la pointe des pays les plus innovants du monde.» *Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation*, 30 juin 2010, p. 16.

⁶ *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016*, 22 février 2012, p. 3127.

1.5.2 Cadre juridique et financier

1.5.2.1 Aperçu

Les mesures du SEFRI dans le domaine CIFP reposent sur une base constitutionnelle solide, notamment l'art. 54 Cst.⁷ (affaires étrangères), associé à l'art. 63 Cst. (compétence fédérale en matière de formation professionnelle). La loi permet d'accorder des contributions (subventionnement) pour des études et des projets pilotes⁸ ainsi que des subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public⁹. Dans les deux cas, il faut savoir que les prestations sont en principe limitées dans le temps, à savoir à 5 ans au maximum, et que la contribution ou la subvention ne peut dépasser, respectivement, 60 ou 80 % du coût total. Est notamment visé le soutien de prestations de tiers. Pour pouvoir bénéficier de ce type d'aide, les mesures prévues doivent être soutenues par les partenaires.

Par ailleurs, la loi fédérale *relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité* offre la possibilité d'établir un lien avec la stratégie FRI. Le texte actuel prévoit des aides financières dans le domaine de la coopération transfrontalière en matière de formation. Un lien direct avec des mesures de formation professionnelle fait toutefois défaut et devra être créé, si besoin, à travers une adaptation de la loi. De plus, la «participation à des programmes internationaux» via la compétence du Conseil fédéral de conclure des accords internationaux dans le domaine de la formation professionnelle doit être étudiée au cas par cas.

Actuellement, les actes législatifs suivants sont en rapport avec les mesures dans le domaine de la CIFP:

- *Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.; RS 101)*
- *Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10)*
- *Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr, RS 412.101)*
- *Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (RS 414.51)*
- *Ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris (RS 414.513)*
- *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (message FRI 2013-2016)*

Des précisions sur l'ancrage juridique de mesures déjà réalisées ou prévues dans le domaine de la CIFP sont données ci-après.

1.5.2.2 Loi sur la formation professionnelle et ordonnance sur la formation professionnelle

La *loi sur la formation professionnelle* et l'*ordonnance sur la formation professionnelle* peuvent servir de base légale à certaines mesures de CIFP, notamment l'**art. 4 LFPr, associé à l'art. 54 LFPr et à l'art.63 OFPr (développement de la formation professionnelle)**. Il s'agit d'une attribution générale de compétence à la Confédération, à qui il appartient d'encourager des mesures favorisant le développement de la formation professionnelle, notamment via des études et des projets pilotes. Le Conseil fédéral se voit concéder la possibilité de déroger temporairement, en accord avec les cantons et les organisations du monde du travail concernées, aux dispositions de la loi sur la formation professionnelle. En revanche, le contexte international n'est pas explicitement mentionné. Le message relatif à la nouvelle loi sur la formation professionnelle¹⁰ n'évoque que dans ses principes la compétence du Conseil fédéral visée à l'art. 4, al. 3 LFPr, précisant que cette disposition offre la souplesse indispensable pour tester les innovations en matière de formation professionnelle.

Certaines mesures dans le domaine CIFP, telles que l'initiative en Inde (SVETII) déjà soutenue par le SEFRI, **peuvent donc être définies comme projets pilotes au sens de cette disposition et bénéficier d'un financement partiel.**

Toute mesure concrète doit également tenir compte des dispositions applicables de l'ordonnance sur la formation professionnelle, qui prévoit que les subventions fédérales couvrent au maximum 60 % du

⁷ Constitution fédérale (RS 101)

⁸ Art. 4 LFPr, associé aux art. 44 LFPr et 63 LFPr

⁹ Art. 55 LFPr, associé à l'art. 64 LFPr

¹⁰ FF 2000 5749

coût. Il en résulte également que les contributions au développement peuvent être accordées **exclusivement pour des mesures initiées par des tiers. Les mesures initiées et financées par le SEFRI ne peuvent pas être financées en vertu de l'art. 54.**

Il est en principe indispensable que les partenaires s'accordent sur les mesures fondées sur la loi sur la formation professionnelle et que les procédures requises soient respectées. Ainsi, le lancement de projets pilotes doit respecter les **processus du SEFRI pour la promotion de projets**. Ces processus prévoient, au cas par cas, un examen détaillé des demandes de soutien sur la base de critères prédéfinis et, en général, un processus de décision concerté (prise de position de la Commission fédérale de la formation professionnelle).

L'art. 55 LFPr, associé à l'art. 64 OFPr (subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public), ne représente **pas une base suffisante pour le financement de mesures dans le domaine de la CIFP**, ces dernières ne figurant pas dans le catalogue des prestations défini. Le Conseil fédéral peut toutefois définir d'autres prestations d'intérêt public. Les mesures relevant d'un contexte international n'en sont pas exclues, mais leur mise en œuvre doit être ancrée dans l'OFPr et respecter la procédure législative applicable.

1.5.2.3 Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité et ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris

La loi (RS 414.51) et l'ordonnance (RS 414.513) constituent la **base légale de la participation de la Suisse aux programmes européens de formation**. Comparée aux mesures CIFP, la loi cible davantage le soutien individuel, les mesures prévues visant principalement les aides personnelles à la formation. L'art. 3, al. 1, let. d de la loi prévoit cependant également la possibilité d'accorder des aides financières visant à renforcer et à élargir la coopération internationale en matière de formation. Comme précisé par le message FRI 2013-2016, les soutiens financiers visés en matière de formation doivent se conformer rigoureusement aux dispositions stratégiques de la politique FRI¹¹. Cette référence directe à la politique FRI permet en principe d'établir un lien avec les mesures CIFP visées par la stratégie du SEFRI. Dans son intitulé, la loi mentionne l'éducation et la formation professionnelle, ce qui implique une distinction de ces deux notions et exigerait par conséquent de compléter la loi en ce sens dans le cadre du prochain message FRI 2017-2020 pour qu'elle englobe la formation professionnelle.

De plus, la loi autorise le Conseil fédéral à conclure de sa propre autorité, dans la limite des crédits octroyés, des accords internationaux sur la coopération en matière de formation professionnelle. Pour toute participation non encore finalisée à un programme multilatéral relevant de la CIFP et pour toute nouvelle adhésion à une organisation internationale, des éléments de rattachement au regard du prochain message FRI peuvent être établis.

On peut retenir que le cadre juridique et financier actuel recouvre d'ores et déjà bon nombre des mesures mentionnées ci-après. En revanche, la marge de manœuvre du SEFRI pour ses propres activités, notamment dans le domaine du transfert d'expertise (cf. objectif 2 et les mesures correspondantes), reste pour l'instant très limitée. Ceci concerne notamment les mesures allant au-delà de la transmission d'informations et de la réception de délégations. Dans l'immédiat, l'initiation et le financement de telles mesures exigent de vérifier au cas par cas si le cadre légal existant peut s'appliquer ou si d'autres possibilités de financement existent. D'autres possibilités sont, d'une part, la coordination avec d'autres instances fédérales pour garantir le financement via d'autres crédits fédéraux existants (par ex. pour la coopération au développement ou les partenariats migratoires) et, d'autre part, le financement par des ressources ne provenant pas de la Confédération (par ex. ressources propres de pays partenaires, ressources européennes ou privées).

¹¹ Message du 22 février 2012 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016, FF 2012 2857, ici p. 3128 à 3229.

À moyen terme, dans le cadre de l'élaboration du message FRI pour la période 2017-2020, il faut étudier avec précision la possibilité de compléter les bases légales existantes ou de créer des bases légales spécifiques, et demander les crédits nécessaires.

1.6 Activités CIFP existantes réalisées par d'autres instances fédérales et délimitation des activités du SEFRI

La coopération internationale en matière de formation professionnelle ne relève pas seulement du domaine politique de la formation, de la recherche et de l'innovation au sens strict: outre le SEFRI, d'autres instances fédérales déploient des activités relevant de la coopération internationale en matière de formation professionnelle ou ayant un rapport avec la CIFP, que ce soit dans le cadre de la politique de développement, de la politique européenne, de la politique en matière de migration, de la politique économique ou de la politique étrangère¹².

Dans le cadre de la **coopération au développement**, la DDC réalise de nombreux projets bilatéraux de formation professionnelle avec des pays partenaires pour encourager le développement économique et social et bénéficie d'une longue expérience dans ce domaine. Outre les résultats à l'échelle des projets, les activités de la DDC visent à modifier les systèmes de formation professionnelle concernés pour ancrer et donc pérenniser les améliorations dans les structures concernées. En plus de ces activités bilatérales, la DDC travaille également dans le cadre de la coordination multilatérale avec d'autres donateurs et au sein d'organisations internationales. Si le SECO poursuit, lui aussi, l'objectif général de promouvoir l'emploi dans les pays partenaires dans son travail de coopération au développement, ses activités spécifiques dans le domaine de la formation professionnelle en sont encore au stade expérimental et se limitent pour l'instant à deux projets cofinancés. Le message commun de la DDC et du SECO sur la coopération internationale de la Suisse prévoit, pour la période de 2013 à 2016, des ressources financières à hauteur de 11,35 milliards de CHF en tout.

La DDC et le SECO travaillent sur la base de pays et régions prioritaires désignés dans le message sur le crédit-cadre. Les pays partenaires de ces instances sont principalement les pays du Sud et de l'Est.

Les modalités applicables aux **contributions destinées aux pays de l'UE élargie** (contribution à l'élargissement) sont différentes de celles qui s'appliquent aux autres pays prioritaires de la DDC et du SECO. Des accords ont été conclus avec les différents pays partenaires pour définir les axes thématiques des projets soutenus dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Lorsque ces axes thématiques ont été négociés pour les coopérations en cours, les pays partenaires n'ont accordé que peu d'attention à la formation professionnelle. Pour cette raison, il y a aujourd'hui, dans les 12 pays partenaires, quatre projets pouvant être attribués au domaine de la formation professionnelle (un en Slovaquie, un en Roumanie, un en Bulgarie et un à Chypre). La totalité des fonds accordés (en tout 1,257 milliards de CHF) pour le cycle actuel de la contribution à l'élargissement étant déjà affectée, il n'est actuellement pas possible d'initier de nouveaux projets dans le domaine de la formation professionnelle. Par ailleurs, la base légale pour la contribution à l'élargissement, à savoir la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, expire fin mai 2017.

L'ODM dispose de différents instruments pour concrétiser sa **politique étrangère en matière de migration**. Les partenariats migratoires constituent ainsi la forme la plus soutenue de coopération entre la Suisse et un pays d'origine. Ce cadre offre aujourd'hui des possibilités de migration réglementée dans certains domaines particuliers, comme les échanges ciblant la formation professionnelle ou la formation continue. À l'heure actuelle, l'ODM a signé des accords avec 11 pays sur l'échange de jeunes professionnels (stagiaires). Ces accords permettent aux jeunes professionnels de demander un permis de travail en Suisse pour compléter leurs compétences professionnelles et linguistiques. Les pays prioritaires pour l'ODM pour toute future coopération dans le domaine de la formation professionnelle sont donc ceux avec lesquels la Suisse a conclu des accords en matière de migration ou des partenariats migratoires. Le crédit d'engagement Coopération internationale en matière de migration et retours pour la période 2012-2018 prévoit 140 millions de CHF pour financer les retours et les programmes de réintégration ainsi que les autres dispositifs de la politique de migration définis dans le rapport sur la coopération en matière de migration internationale.

¹² Une carte des priorités pays des différents domaines politiques figure à l'annexe 6.7.

La contribution de la Suisse au développement économique de ses pays partenaires est un axe stratégique de la **politique économique extérieure**, ce qui crée le lien avec le travail de coopération au développement économique mené par le SECO. Autre axe stratégique, la promotion de l'accès aux marchés des entreprises suisses à l'étranger peut engendrer, avec l'implantation de nouveaux sites de production, le besoin de mettre en place des mesures de formation adaptées. Par ailleurs, la CIFP est fréquemment évoquée dans le cadre de la négociation d'accords de libre-échange avec des pays partenaires, par exemple pour créer une incitation à la négociation ou en lien avec la reconnaissance de diplômes.

Depuis 2012, les **représentations suisses à l'étranger** sont incitées à communiquer davantage sur les atouts du système suisse de formation professionnelle. Il leur a été demandé d'analyser les intérêts et enjeux existants à ce sujet dans les pays d'accueil concernés et, lorsque cela paraît approprié, d'organiser des événements sur la formation professionnelle suisse et de communiquer sur son potentiel. Ces activités de communication ont suscité l'intérêt de nombreux pays d'accueil pour le modèle suisse de formation professionnelle. Les thèmes liés à la formation, à la recherche et à l'innovation font d'ailleurs clairement partie des priorités de la communication internationale de Présence Suisse. Différentes activités dans le domaine de la formation ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Le choix des pays prioritaires est essentiellement déterminé par la stratégie de politique étrangère 2012-2015 de la Confédération.

Dans le cadre d'un processus interdépartemental mis en œuvre fin 2013 / début 2014, les instances fédérales concernées par la thématique «coopération internationale en matière de formation professionnelle» et/ou œuvrant dans ce domaine ont élaboré un document de base stratégique commun intitulé «Coopération internationale en matière de formation professionnelle CIFP». Établi sur demande des secrétaires d'État du DFAE, du SECO et du SEFRI, ce document décrit notamment, à l'échelle de la Confédération, les objectifs stratégiques généraux de la coopération internationale en matière de formation professionnelle du point de vue de tous les domaines politiques concernés, les critères communs pour l'initiation de nouvelles mesures et les principes de coopération entre les instances fédérales ainsi qu'avec les partenaires nationaux pertinents. La présente stratégie reprend ces éléments (cf. notamment le chapitre 2.1 ci-après). L'élaboration de cette base stratégique a également permis de préciser de manière transparente les activités et priorités existantes des instances fédérales impliquées dans ce domaine pour délimiter leurs compétences respectives et identifier les synergies potentielles.

Dans ce contexte, le SEFRI a précisé ses objectifs et ses priorités quant à la teneur des mesures et aux pays susceptibles d'être concernés. Aussi les objectifs et mesures explicités au chapitre 2.2 ciblent-ils clairement la concrétisation des objectifs généraux de la CIFP dans le domaine FRI (*Renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international*). En ce qui concerne les pays prioritaires du SEFRI, il a été jugé judicieux et efficace en termes de ressources, dans une perspective de moyen terme, de définir ces pays, par principe, de manière à ce qu'ils complètent ceux définis par les autres instances fédérales (voir chapitre 3.1). Ce principe concerne en premier lieu les pays concernés par la contribution à l'élargissement, qui sont a priori les seuls à coïncider, au sens de la stratégie FRI internationale, avec les pays prioritaires définis par les instances fédérales susmentionnées. La responsabilité de toute nouvelle activité CIFP dans ces pays relève de la DDC et du SECO. Le SEFRI prévoit néanmoins de soutenir les instances responsables en cas de besoin et sur demande par son expertise ou par la mise en relation avec des experts.

2 Objectifs et mesures

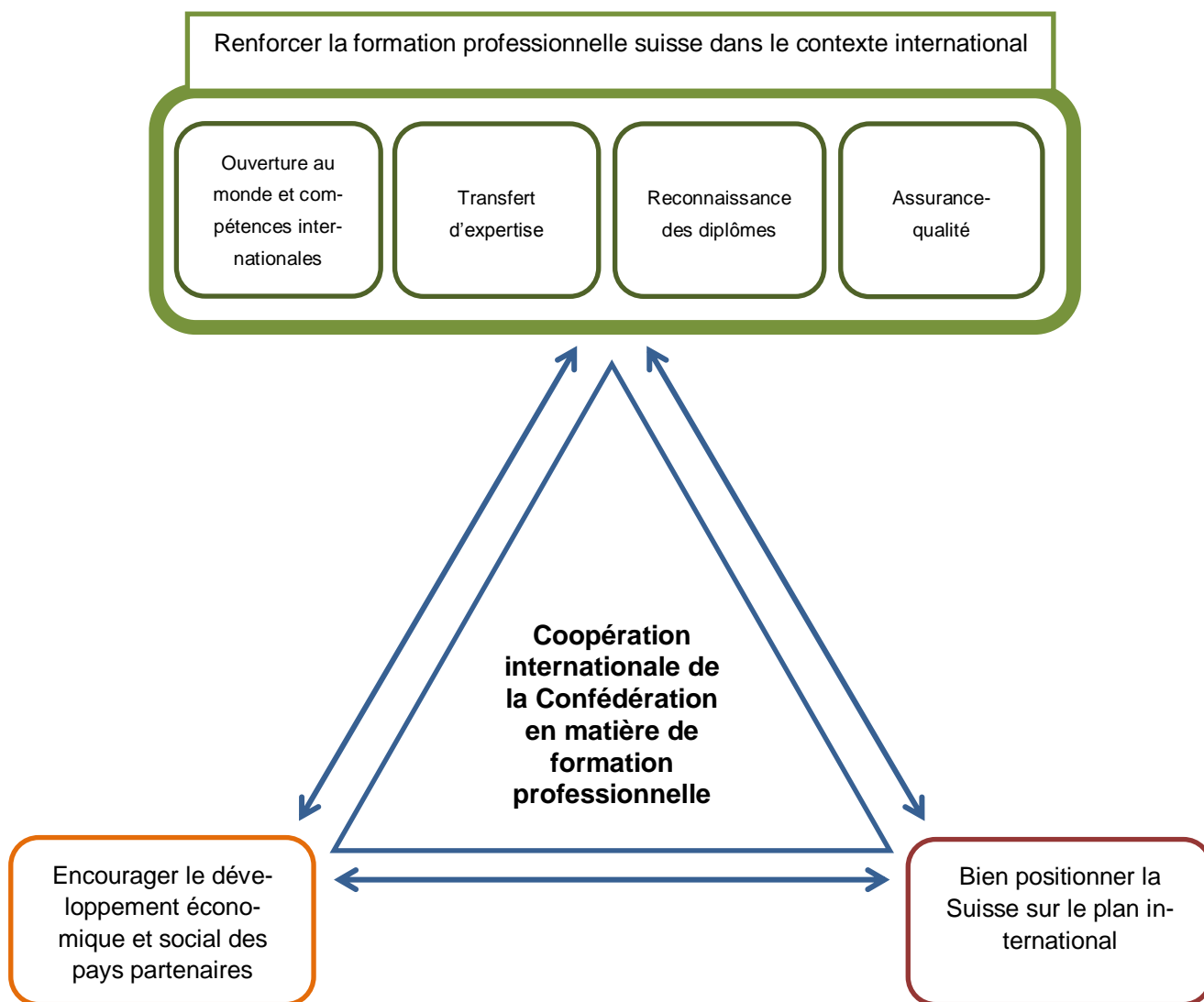
2.1 Objectifs généraux de la CIFP à l'échelle de la Confédération

Les objectifs stratégiques généraux de la Confédération pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle résultent des objectifs définis à ce sujet dans les différents domaines politiques: politique en matière de formation, politique de développement, politique étrangère, politique de migration et politique économique, qui tiennent compte à leur tour de différentes tendances. Sur la base des différents objectifs et bases de ces domaines politiques, il est possible d'identifier, à l'échelle

de la Confédération, trois objectifs stratégiques généraux de la coopération internationale en matière de formation professionnelle: 1. *Renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international*, 2. *Encourager le développement économique et social des pays partenaires* et 3. *Bien positionner la Suisse sur le plan international*. Ces objectifs généraux se déclinent à leur tour en objectifs particuliers pour les différents domaines politiques.

Les objectifs stratégiques généraux sont interdépendants et cohérents, afin qu'ils soutiennent et renforcent mutuellement leurs effets. Les objectifs de politique économique sont en outre transversaux et implicitement repris dans tous les objectifs généraux: ainsi, renforcer la formation professionnelle sur le plan international contribue à garantir à long terme le développement crucial du système permettant de combler les besoins en professionnels qualifiés des entreprises; encourager les pays partenaires favorise l'émergence de partenaires économiques fiables, et un bon positionnement international de la Suisse crée un contexte favorable aux activités d'exportation de la Suisse.

Les quatre objectifs stratégiques pour la CIFP dans le domaine FRI, expliqués au chapitre suivant, précisent l'objectif stratégique général de *renforcer la formation professionnelle suisse dans le contexte international*. Ils reprennent les objectifs de la stratégie internationale FRI pertinents pour la formation professionnelle et les déclinent selon les quatre champs d'action résultant de l'analyse des opportunités et des risques.



2.2 Objectifs spécifiques et mesures pour la CIFP dans le domaine FRI

Objectif 1: La formation professionnelle suisse est ouverte au monde, et ses acteurs disposent de compétences internationales.

La formation professionnelle suisse est ouverte au monde: les acteurs de la formation professionnelle suisse sont au courant des évolutions internationales dans le domaine de la formation professionnelle et saisissent les opportunités offertes par l'internationalisation de cette dernière. La formation professionnelle reste ainsi ouverte aux évolutions technologiques et économiques. La mobilité internationale permet aux Suisses en formation professionnelle, aux professionnels suisses et aux professionnels suisses de la formation professionnelle d'élargir leurs compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles; à l'inverse, les acteurs étrangers profitent des possibilités offertes par la formation professionnelle suisse.

Cet objectif et les mesures qui en découlent reprennent les objectifs suivants de la stratégie FRI internationale et les précisent pour la formation professionnelle:

- *objectif 1a: Programmes multilatéraux et organisation internationales*
- *objectif 2c: Mobilité des Suissesses et des Suisses*

Mesures relatives à l'objectif 1:

1.1 La Suisse coopère avec l'Union européenne dans le cadre des programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse et encourage ainsi la mobilité internationale et la coopération dans le domaine de la formation professionnelle.

Activités/résultats	Délai/jalon
Adaptation de l' <i>ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris</i> (compléter les bases légales pour les activités de coopération internationale en cours dans les domaines des sciences et de l'éducation, assurer la cohérence avec RS 414.51)	1 ^{er} semestre 2014
Signature d'un accord avec l'UE visant à associer la Suisse au programme «Erasmus+» nouvelle génération ou mise au point d'une participation indirecte de la Suisse	1 ^{er} semestre 2014
Mise en œuvre opérationnelle de la coopération dans le cadre des programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse par la Fondation ch	en permanence
Renouvellement du mandat de la Fondation ch pour la mise en œuvre de la coopération dans le cadre des programmes européens à compter de 2017	fin 2016

1.2 Le SEFRI crée les conditions générales pour la promotion de la mobilité internationale des personnes en formation professionnelle, des professionnels et des professionnels de la formation professionnelle.

Activités/résultats	Délai/jalon
Information des acteurs nationaux et promotion de la mobilité nationale et internationale conformément au paquet de mesures défini «Mobilisation de la formation professionnelle» (mandat confié en partie à l'Agence ch)	en permanence
Étude de MoU avec des pays prioritaires hors UE pour favoriser la mobilité internationale	fin 2015

1.3 La Suisse participe avec succès aux concours WorldSkills et EuroSkills.

Activités/résultats	Délai/jalon
Participation de la Suisse à EuroSkills 2014 à Lille (organisé par SwissSkills)	octobre 2014
Participation de la Suisse à WorldSkills 2015 à Sao Paolo (organisé par SwissSkills)	août 2015

1.4 La Suisse crée les conditions générales permettant de pérenniser la participation aux concours WorldSkills et EuroSkills.

Activités/résultats	Délai/jalon
Vérification et renouvellement du contrat de subvention avec la fondation SwissSkills pour la période 2016-2019, en portant une attention particulière aux points suivants: <ul style="list-style-type: none"> - clarification des missions et rôles incombant à la Confédération et à la fondation SwissSkills; - pérennisation de la gestion des connaissances et des structures; - soutien des activités par les partenaires et par les régions linguistiques 	2015

Objectif 2: L'expertise de la Suisse dans le domaine de la formation professionnelle est internationalement reconnue et demandée.

La Suisse est internationalement reconnue comme étant porteuse d'une expertise spécialisée dans le domaine de la formation professionnelle; les pays partenaires sont demandeurs de l'expertise suisse. Cet état des choses renforce la position internationale et l'image de la formation professionnelle suisse. La Suisse saisit en outre, à chaque fois que possible, les opportunités offertes par le transfert d'expertise pour échanger expériences et savoir-faire.

Exemple: projet de coopération SVETII

Une première coopération bilatérale en matière de formation professionnelle a été lancée en Inde, sous forme de projet-pilote: la Swiss VET Initiative India (SVETII) vise à positionner la formation professionnelle duale suisse à l'étranger et à améliorer la compétitivité des entreprises suisses en Inde. SVETII est une initiative des acteurs de l'économie suisse impliquant également des partenaires relevant de la formation professionnelle suisse et des représentants de la formation professionnelle indienne. Cette initiative transpose en Inde des éléments du modèle suisse de la formation professionnelle duale, orienté vers le marché du travail. Les retours d'expériences de ce projet pilote seront utilisés pour concevoir et planifier d'autres activités de coopération bilatérale.

Cet objectif et les mesures qui en découlent reprennent les objectifs suivants de la stratégie internationale FRI et les précisent pour la formation professionnelle:

- *objectif 1b: Programmes bilatéraux*
- *objectif 1c: Encouragement de l'initiative propre des acteurs FRI*
- *objectif 2d: Excellence de la formation suisse*
- *objectif 3a: Reconnaissance des voies de formation*
- *objectif 3b: Standards de qualification dans le domaine de la formation professionnelle*

Mesures relatives à l'objectif 2:

2.1 La Suisse offre des informations et de l'expertise internationalement reconnues et recherchées dans le domaine de la formation professionnelle.

2.1.1 *La Suisse organise un congrès international annuel de la formation professionnelle qui sert de plate-forme à l'échange et au transfert d'expertise.*

Activités/résultats	Délai/jalon
Organisation et réalisation par les partenaires du congrès international de la formation professionnelle 2014 à Winterthur	septembre 2014
Organisation et réalisation par les partenaires du congrès international de la formation professionnelle 2015 à Winterthur	automne 2015
Organisation et réalisation par les partenaires du congrès international de la formation professionnelle 2016 à Winterthur	automne 2016

2.1.2 *La Suisse reçoit des délégations officielles et ministérielles de tous les pays intéressés par la formation professionnelle suisse.*

2.1.3 *La Suisse reçoit, en concertation avec les pays concernés, des délégations professionnelles de pays prioritaires s'intéressant à la formation professionnelle suisse.*

Activités/résultats pour 2.1.2 et 2.1.3	Délai/jalon
Traitement des demandes et réception de délégations de pays intéressés	en permanence, sur demande
Définition et mise en œuvre d'un processus standard pour le traitement des demandes de réception de délégations, en concertation avec les partenaires nationaux et les instances fédérales concernées; Attribution d'un mandat à l'IFFP pour l'organisation de la réception de délégations	fin 2014

2.1.4 *Sur demande de pays partenaires prioritaires et en concertation avec les partenaires suisses concernés, la Suisse propose des conseils adaptés ainsi que d'autres prestations concernant différents domaines de la formation professionnelle, dès lors que les conditions requises sont remplies (voir chapitre 2.3.2).¹³*

2.1.5 *Sur demande de pays partenaires prioritaires et en concertation avec les partenaires suisses concernés, la Suisse réalise des projets de coopération individuels, pérennes et adaptés aux besoins locaux, dans la mesure où les conditions requises sont remplies (voir chapitre 2.3.2).*

Activités/résultats pour 2.1.4 et 2.1.5	Délai/jalon
Examen des possibilités de coopération de la Suisse dans le cadre d'activités européennes visant à encourager la CIFP entre États partenaires	1 ^{er} semestre 2014
Examen de mesures adéquates visant à assurer la qualité des programmes de formation dans le cadre de SVETII (Swiss VET Initiative India)	2014
Soutien à l'organisation en charge de la mise en œuvre de SVETII pour les mesures visant à assurer sa pérennité (quantité et visibilité)	à partir de 2014

¹³ Parmi les thématiques spécifiques à la formation professionnelle dans lesquelles la Suisse peut offrir son expertise figurent entre autres le développement de profils professionnels et de cursus orientés vers les compétences, la formation de responsables de la formation professionnelle, l'organisation de la formation professionnelle duale, etc.

Étude de la possibilité de certifier l'organisation en charge de la mise en œuvre de SVETII comme prestataire de formation sur le modèle de la formation professionnelle suisse	2015/2016
Soutien aux porteurs du projet SVETII pour la reconnaissance du diplôme privé délivré en Inde dans le cadre du projet	2016
Étude et éventuellement définition de la CIFP entre la Suisse et la Lettonie (projet pilote letton avec la participation de Bucher-Schörli)	2014
Étude et éventuellement définition de la poursuite de la CIFP entre la Suisse et l'Afrique du Sud, en coordination avec la DDC et le SECO dans le cadre de «SSACI» (Swiss-South African Cooperation Initiative)	2014
Étude et éventuellement définition de la CIFP entre la Suisse et l'Espagne (régions Catalogne/Madrid, suivi de la visite de la délégation de Xarxa FP en 2013)	2014/2015

2.2 Le SEFRI crée les conditions générales pour un transfert coordonné d'expertise et pour faciliter les contacts entre les acteurs suisses et étrangers.

2.3 Le SEFRI travaille en collaboration avec d'autres instances fédérales dans le cadre de leurs activités et projets liés à la formation professionnelle (SECO, DDC, etc.).

Activités/résultats pour 2.2 et 2.3	Délai/jalon
Mise en œuvre à l'échelle nationale des mesures de coordination convenues au préalable, en collaboration avec les partenaires nationaux et les instances fédérales concernées (voir document de base stratégique de la Confédération)	2 ^e semestre 2014
Collaboration avec la DDC et le SECO et, en cas de besoin, offre d'expertise dans le cadre des projets relevant de la formation professionnelle et liés à la contribution à l'élargissement accordée aux nouveaux États membres de l'UE (projets en cours en Slovaquie, en Roumanie, en Bulgarie et à Chypre)	en permanence, en cas de besoin

Objectif 3: Les diplômes de la formation professionnelle suisses sont internationalement reconnus.

La transparence, la clarté et la comparabilité des diplômes de la formation professionnelle suisse sont améliorées sur le plan international, ce qui améliore également les débouchés des personnes titulaires de diplômes de la formation professionnelle suisse sur le marché du travail international.

Exemple: mise en place du cadre national des certifications CNC-CH-FP

Le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC-CH-FP) ainsi que les suppléments aux diplômes et les suppléments descriptifs des certifications y afférents sont des dispositifs visant à améliorer la comparabilité et le positionnement des diplômes de la formation professionnelle suisse. Grâce au Cadre européen des certifications élaboré par l'UE, les diplômes du CNC-CH-FP peuvent être comparés à ceux délivrés dans d'autres pays. Ces dispositifs visent en outre à renforcer la reconnaissance internationale de la formation professionnelle supérieure et à améliorer la reconnaissance sociétale et l'image de la formation professionnelle.

Cet objectif et les mesures qui en découlent reprennent les objectifs suivants de la stratégie FRI internationale et les précisent pour la formation professionnelle:

- *objectif 1b: Programmes bilatéraux*
- *objectif 1c: Encouragement de l'initiative propre des acteurs FRI*
- *objectif 2d: Excellence de la formation suisse*

- *objectif 3a: Reconnaissance des voies de formation*
- *objectif 3b: Standards de qualification dans le domaine de la formation professionnelle*

Mesures relatives à l'objectif 3:

- 3.1 La Suisse met en place un cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC-CH-FP) et le met en parallèle avec le cadre européen des certifications (CEC).
- 3.2 La Suisse met en place des suppléments aux diplômes et des suppléments descriptifs des certifications pour améliorer la comparabilité des diplômes de la formation professionnelle suisse sur le plan international.
- 3.3 La Suisse positionne les diplômes de la formation professionnelle supérieure sur le plan international.

Activités/résultats pour 3.1, 3.2 et 3.3	Délai/jalon
Entrée en vigueur de l'ordonnance CNC	octobre 2014
Création des conditions de base (attribution d'un mandat à une instance professionnelle externe, élaboration d'un guide, solutions techniques, actions de communication, etc.) pour la mise en œuvre du référencement des diplômes de la formation professionnelle dans le CNC-CH-BB	2014
Mise en parallèle du CNC-CH-FP avec le CEC (référencement)	1 ^{er} semestre 2015
Création des conditions de base (solutions techniques, bases de données, actions de communication, etc.) pour la délivrance des suppléments aux diplômes et des suppléments descriptifs des certifications	2014
Délivrance de suppléments personnalisés aux diplômes de la formation professionnelle supérieure	à partir de 2015
Mise à disposition sur Internet en téléchargement gratuit de suppléments descriptifs de certifications standardisés pour les certifications de la formation professionnelle initiale	à partir de 2015
Mise en œuvre de mesures portant sur le positionnement international des titres de la formation professionnelle supérieure	2015

- 3.4 La Suisse actualise et développe les accords bilatéraux et multilatéraux existants portant sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de la formation professionnelle et étudie les opportunités pour d'éventuels nouveaux accords.

Activités/résultats	Délai/jalon
Signature de l'accord avec la Principauté du Liechtenstein sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de formation professionnelle	fin 2014
Règlementation de la reconnaissance mutuelle de la maturité professionnelle avec l'Allemagne	fin 2016
Actualisation de l'annexe III de l'Accord sur la libre circulation des personnes (mise à jour des reconnaissances reconnues automatiquement; côté suisse, des diplômes ES et HES et des formations continues des médecins sont ajoutés à l'annexe) ¹⁴	été 2014
Actualisation de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles avec l'UE (modernisation des règles de reconnaissance) ¹⁵	2015/2016

¹⁴ Cette activité dépend essentiellement de l'évolution politique de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.

¹⁵ Cf. remarque plus haut.

Objectif 4: La qualité de la formation professionnelle suisse est assurée sur le plan international.

La haute qualité des diplômes de la formation professionnelle suisse et de certains éléments de la formation professionnelle suisse transférés dans le cadre de mesures CIFP est assurée sur le plan international, ce qui permet de protéger la réputation de la formation professionnelle suisse comme système éducatif d'excellence.

Cet objectif et les mesures qui en découlent reprennent l'objectif suivant de la stratégie FRI internationale et le précisent pour la formation professionnelle:

- *objectif 2d: Excellence de la formation suisse*
- *objectif 3b: Standards de qualification dans le domaine de la formation professionnelle*

Mesure relative à l'objectif 4:

4.1 La Suisse étudie la création d'un label de qualité «Swiss VET» pour les offres de formation professionnelle proposées dans les pays partenaires, élaborés selon les principes suisses et avec le soutien de la Suisse, afin de protéger la réputation et l'excellence de la formation professionnelle suisse.

Activités/résultats	Délai/jalon
Clarification approfondie de l'opportunité de la création et de la mise en œuvre d'un label de qualité ainsi que de la démarche précise à suivre	2014/2015

Mesures transversales: le réseau international de la Suisse ainsi que les coopérations bilatérales et multilatérales sont renforcés.

Le renforcement des activités de réseautage et de coopération dans des contextes bilatéraux et multilatéraux contribue à la création de conditions favorables à l'atteinte des autres objectifs stratégiques et favorise l'échange d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques avec les pays partenaires susceptibles de contribuer au développement de la formation professionnelle suisse et de sa qualité.

Les mesures transversales reprennent les objectifs suivants de la stratégie FRI internationale et les précisent pour la formation professionnelle:

- *objectif 1a: Programmes multilatéraux et organisations internationales*
- *objectif 1b: Programmes bilatéraux*
- *objectif 3b: Standards de qualification dans le domaine de la formation professionnelle*

Mesures transversales:

T.1 La Suisse coopère avec l'Union européenne dans le cadre des programmes, initiatives et institutions liés à la formation professionnelle.

T.1.1 La Suisse coopère avec l'Union européenne dans le cadre des programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse et encourage ainsi la mobilité internationale dans le domaine de la formation professionnelle (cf. objectif 1).

T.1.2 La Suisse suit le développement du processus de Copenhague et étudie la mise en œuvre des différents dispositifs dans la formation professionnelle suisse.

T.1.3 La Suisse participe, dans la mesure du possible et par la méthode de coordination ouverte, aux processus de l'UE dans le domaine de la coopération en matière d'éducation (groupes de travail, peer reviews, etc.).

Activités/résultats pour T.1.1, T.1.2 et T.1.3	Délai/jalon
Analyse des évolutions et des instruments de l'UE dans le domaine de la formation professionnelle au regard de leur pertinence pour la Suisse, notamment des instruments du processus de Copenhague	en permanence
Signature d'un accord avec l'UE visant à associer la Suisse au programme «Erasmus+» nouvelle génération ou mise au point d'une participation indirecte de la Suisse ¹⁶	1 ^{er} semestre 2014
<i>(Si possible: siège au comité consultatif pour la formation professionnelle (en anglais: Advisory Committee on Vocational Training, ACVT) de l'Union européenne)</i>	<i>en permanence, si possible</i>
<i>(Si possible: siège au sein du «Technical Working Groups for VET» de l'Union européenne)</i>	<i>en permanence, si possible</i>
<i>(Si possible: faire valoir les intérêts de la Suisse au sein du comité du programme «Erasmus+»)</i>	<i>en permanence, si possible</i>
<i>(Si possible: participation aux organes spécialisés des instruments de Copenhague: 1^{ère} priorité: CEC 2^e priorité: ECVET 3^e priorité: CERAQ, Europass)</i>	<i>en permanence, si possible, par ordre de priorité</i>

T.1.4 La Suisse participe aux activités du CEDEFOP.

Activités/résultats	Délai/jalon
Réglementation de la participation de la Suisse au CEDEFOP sous le statut d'observateur	2014 (si possible)

T.2 La Suisse est membre d'organisations et d'institutions internationales œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle et y participe activement.

T.2.1 1^{ère} priorité: La Suisse est membre actif de l'OCDE.

T.2.2 2^e priorité: La Suisse participe ponctuellement, si nécessaire et approprié, aux activités des organisations suivantes: UNESCO, CEE-ONU, OIF, ASEM.

Activités/résultats pour T.2.1 et T.2.2	Délai/jalon
Prises de position et coopération active sur les études de cas comparatives de différents pays réalisées par l'OCDE dans le domaine de la formation professionnelle	en permanence
Participation aux activités d'apprentissage par les pairs de l'OCDE	en permanence

¹⁶ La participation de la Suisse aux organes de l'UE mentionnés ci-après est subordonnée à l'association de la Suisse au programme Erasmus+.

- T.3 La Suisse intensifie la coopération avec les pays ayant une formation professionnelle duale, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Principauté du Liechtenstein, le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg, ceci afin de renforcer la formation professionnelle duale sur le plan international, assurer sa qualité et cultiver l'échange d'expériences et de savoir-faire. Elle coordonne avec ces pays ses activités dans le domaine du transfert d'expertise et étudie la possibilité d'exploiter des synergies dans le cadre de coopérations avec les pays ciblés (cf. objectif 2).

Activités/résultats	Délai/jalon
Tenue de la réunion quadripartite des ministres de l'éducation de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Principauté du Liechtenstein et de la Suisse pour lancer le renforcement de la coopération avec les pays ayant une formation professionnelle duale	juin 2014
Participation de la Suisse aux discussions techniques lors de la rencontre des pays à formation professionnelle duale	en permanence

- T.4 La Suisse étudie, sur demande de pays partenaires prioritaires, la possibilité d'intensifier la coopération bilatérale en matière de formation professionnelle et entame des coopérations bilatérales adaptées et sélectionnées en fonction du degré de coopération voulu, dès lors que les conditions requises sont remplies (cf. objectif 2).

Activités/résultats (<i>en italiques: mesures figurant déjà aux points 2.1.4 et 2.1.5</i>)	Délai/jalon
<i>Examen des possibilités de coopération de la Suisse dans le cadre d'activités européennes visant à encourager la CIFP entre États partenaires</i>	<i>1^{er} semestre 2014</i>
<i>Examen de mesures adéquates visant à assurer la qualité des programmes de formation dans le cadre de SVETII (Swiss VET Initiative India)</i>	<i>2014</i>
<i>Soutien à l'organisation en charge de la mise en œuvre de SVETII pour les mesures visant à assurer sa pérennité (quantité et visibilité)</i>	<i>à partir de 2014</i>
<i>Étude de la possibilité de certifier l'organisation en charge de la mise en œuvre de SVETII comme prestataire de formation sur le modèle de la formation professionnelle suisse</i>	<i>2015/2016</i>
<i>Soutien aux porteurs du projet SVETII pour la reconnaissance du diplôme privé délivré en Inde dans le cadre du projet</i>	<i>2016</i>
<i>Étude et éventuellement définition de la CIFP entre la Suisse et la Lettonie (projet pilote letton avec la participation de Bucher-Schörling)</i>	<i>2014</i>
<i>Étude et éventuellement définition de la poursuite de la CIFP entre la Suisse et l'Afrique du Sud, en coordination avec la DDC et le SECO dans le cadre de «SSACI» (Swiss-South African Cooperation Initiative)</i>	<i>2014</i>
<i>Étude et éventuellement définition de la CIFP entre la Suisse et l'Espagne (régions Catalogne/Madrid, suivi de la visite de la délégation de Xarxa FP en 2013)</i>	<i>2014/2015</i>

- T.5 Le SEFRI profite de l'expertise de l'IFFP en matière de formation professionnelle pour soutenir la coopération internationale en matière de formation professionnelle dans des contextes bilatéraux et multilatéraux.

Activités/résultats	Délai/jalon
Attribution d'un mandat à l'IFFP pour la réalisation de certaines missions d'expertise et de coordination	2 ^e semestre 2014

3 Priorités et critères du SEFRI pour la CIFP

3.1 Priorités pays du SEFRI

L'ordre de priorités du SEFRI pour le lancement d'activités CIFP avec des pays partenaires repose en principe sur la sélection des pays prioritaires prévue dans la stratégie internationale FRI. Selon la logique de cette stratégie, les États membres de l'Union européenne et les pays voisins de la Suisse restent les principaux partenaires du SEFRI en ce qui concerne la CIFP, ce qui est également conforme à l'importance du contexte européen pour les activités multilatérales de la CIFP (par ex. le processus de Copenhague, les programmes européens de formation). Il convient toutefois de focaliser davantage la stratégie internationale FRI pour tenir compte de la perspective spécifique de la formation professionnelle. À cet effet, des éléments supplémentaires ont été pris en compte pour définir avec précision les priorités pays pour la CIFP à l'échelle bilatérale.

Premièrement, l'importance économique des pays partenaires de la Suisse a été prise en compte: en raison du lien étroit entre la formation professionnelle et les acteurs de l'économie, la CIFP est particulièrement d'actualité dans les contextes impliquant des contacts étroits entre des entreprises suisses et étrangères, tout particulièrement dans les pays affichant une présence forte d'entreprises suisses.

Deuxièmement, les priorités politiques de la Suisse en matière de formation professionnelle ont été prises en compte dans le contexte de l'évolution économique actuelle: la récente crise économique a entraîné un taux de chômage élevé et une nécessité pressante de réformer les systèmes éducatifs, notamment dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, qui ont exprimé une demande accrue d'expertise spécifique dans le domaine de la formation professionnelle. Ces pays, avec lesquels les contacts sont déjà bien établis et des relations étroites nouées, sont des partenaires potentiels pour les activités CIFP de la Suisse. La proximité géographique et l'importance des liens économiques existants rendent en outre les réformes de la formation professionnelle dans ces pays particulièrement pertinentes pour la Suisse (reconnaissance des diplômes, immigration de main-d'œuvre spécialisée, etc.).

Troisièmement, le réseau existant a été pris en compte, à savoir les pays dans lesquels le SEFRI peut déjà s'appuyer sur son réseau externe (Swissnex, conseillers scientifiques et technologiques dans les ambassades) pour favoriser les contacts, pour transférer des informations et pour développer des réseaux. D'autres pays ont été pris en compte tels que les pays accueillant des écoles suisses, susceptibles de porter des projets, et les pays partenaires avec lesquels des projets CIFP sont déjà en cours et où des partenaires suisses ont exprimés leur intérêt pour ce type de projet.¹⁷

Quatrièmement, il a été tenu compte du fait que les pays ayant également un système de formation professionnelle duale jouent un rôle important pour la Suisse dans le contexte de la CIFP : ces pays partagent avec la Suisse l'intérêt pour un positionnement international de la formation professionnelle, disposent d'expériences et de savoir-faire potentiellement intéressants pour la Suisse en matière de développement du système de formation professionnelle, et, dont certains, proposent aussi activement leur expertise dans le cadre de la CIFP. Un autre groupe de pays, anglo-saxon, dispose d'une influence considérable sur l'internationalisation de la formation (notamment dans le milieu académique) et d'une influence significative sur les standards internationaux en matière de formation. Dans le cadre des activités bilatérales avec ces pays, il importe, de ce fait, de veiller à une utilisation ciblée des contacts pour renforcer l'image de la formation professionnelle duale et pour influencer les standards en matière de formation en faveur de la formation professionnelle.

Ces éléments ont été pondérés pour les différents pays partenaires potentiels et complétés par des estimations qualitatives relatives à l'intérêt manifesté pour une coopération en matière de formation professionnelle avec la Suisse. Dans le cadre de la délimitation opérée par rapport aux priorités existantes d'autres instances fédérales, les pays concernés par la contribution à l'élargissement accordée

¹⁷ La révision en cours de la loi fédérale concernant l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (RS 418.0) prévoit d'élargir le rôle des écoles suisses à l'étranger dans le domaine de l'offre de formation professionnelle initiale.

Error! Reference source not found.

par la Suisse aux nouveaux pays membres de l'UE sont classés séparément (cf. chapitre 1.6)¹⁸. En raison des ressources disponibles pour la CIFP, les niveaux de priorité ont été définis de telle façon que le nombre de pays partenaires potentiels diminue à mesure que l'intensité des mesures CIFP croît.

Ce processus a abouti au classement suivant des pays partenaires prioritaires pour les activités CIFP bilatérales:

¹⁸ La Lettonie fait figure d'exception, car elle a fait part d'un intérêt fort pour une coopération en matière de formation professionnelle avec la Suisse hors du cadre de la contribution à l'élargissement.



Pays partenaires stratégiques	Pays « projets » potentiels (étude de projets de coopération)	Pays « conseils » potentiels (étude relative aux conseils et aux prestations)	Pays « contact » (création et entretien de contacts)	Pays « contribution à l'élargissement »
<p>Coopération étroite: Allemagne Principauté du Liechtenstein Autriche</p> <p>Coopération ponctuelle: Danemark Luxembourg Pays-Bas</p> <p>Commentaires Avec ces pays partenaires stratégiques, le but n'est pas un transfert d'expertise mais de multiplier les coopérations bilatérales et multilatérales permettant de poursuivre des objectifs communs (voir mesures transversales).</p>	<p>Inde Lettonie Espagne Afrique du Sud</p>	<p>Chine France Grèce Italie Portugal Corée du Sud USA* Royaume-Uni (éventuellement)*</p>	<p>Contacts au niveau professionnel et à l'échelle ministérielle: Australie* Belgique Brésil Finlande Irlande Islande Israël Japon Canada Croatie Mexique Norvège Russie Suède Serbie Singapour Turquie</p> <p>Contacts à l'échelle ministérielle: Autres pays</p>	<p>Bulgarie Estonie Lituanie Malte Pologne Roumanie Slovaquie Slovénie République tchèque Hongrie Chypre</p> <p>Commentaires Pour les pays concernés par la contribution à l'élargissement, la responsabilité des activités CIFP est en général laissée à la DDC et au SECO. Le SEFRI apporte son expertise sur demande et en cas de besoin.</p>
<p>* Pays très impliqués dans le domaine de l'internationalisation de la formation et ayant une influence significative sur les standards en matière de formation</p>				



Si un pays n'est pas mentionné explicitement dans les catégories susmentionnées, cela ne veut pas dire qu'aucune activité ne pourra être envisagée avec celui-ci: les contacts et échanges à un faible niveau d'intensité sont en principe et en cas de besoin possibles avec tous les pays à l'échelle ministérielle (voir chapitre 2.3.2 ci-après).

De plus, la déclinaison en catégories de pays partenaires prioritaires ne signifie pas que certaines mesures sont définitivement réservées à une certaine catégorie ou qu'il est possible d'initier des mesures en ce sens avec tous les pays d'une catégorie donnée. Cette différenciation interne entre les pays partenaires doit plutôt permettre de déterminer les priorités lors d'une première évaluation relative à des coopérations potentielles. Pour toute décision définitive pour ou contre l'initiation d'une mesure envisagée avec un pays partenaire propriétaire, il faut avant tout que les critères prédéfinis et obligatoires soient remplis. Par ailleurs, ce classement sera périodiquement revu et adapté pour tenir compte de l'évolution des relations avec les différents pays partenaires.

3.2 Critères pour l'initiation de mesures de transfert d'expertise par le SEFRI

Si toutes les mesures figurant sous l'objectif 2 «transfert d'expertise» sont des activités visant un transfert d'informations et d'expertise à des pays partenaires, leur niveau d'intensité diffère en ce qui concerne les ressources nécessaires et le caractère politiquement contraignant pour la Suisse et les États partenaires. Les mesures de faible niveau d'intensité (par ex. communication d'informations, réception de délégations) peuvent être réalisées, dans certains cas, avec relativement peu de ressources, et ne sont que peu contraignantes politiquement. En revanche, le cumul de ce type de mesures peut se traduire par un coût global considérable. Les mesures d'un niveau d'intensité élevé (activités de conseil, prestations, projets de coopération) impliquent davantage de ressources et sont plus contraignantes sur le plan politique. Elles présupposent un partenariat de coopération stable entre la Suisse et le pays partenaire concerné.

Pour créer un cadre cohérent permettant de décider dans quels cas, avec quels pays et par quelles mesures la Suisse réalise un transfert d'expertise, **des critères à respecter ont été élaborés pour les différentes mesures, en fonction de leur niveau d'intensité.**

Le SEFRI classe les mesures de transfert d'expertise généralement selon **trois niveaux d'intensité**:

Contacts

Les mesures de ce niveau d'intensité, le plus faible, comprennent tous les contacts avec des pays partenaires dans différents contextes servant à communiquer des informations de base sur la formation professionnelle suisse et à échanger des expériences. Elles comprennent la simple mise à disposition de moyens d'information, la réception et l'envoi de délégations ainsi que l'organisation de congrès spécialisés et la participation à ce type de congrès.

Conseils et prestations

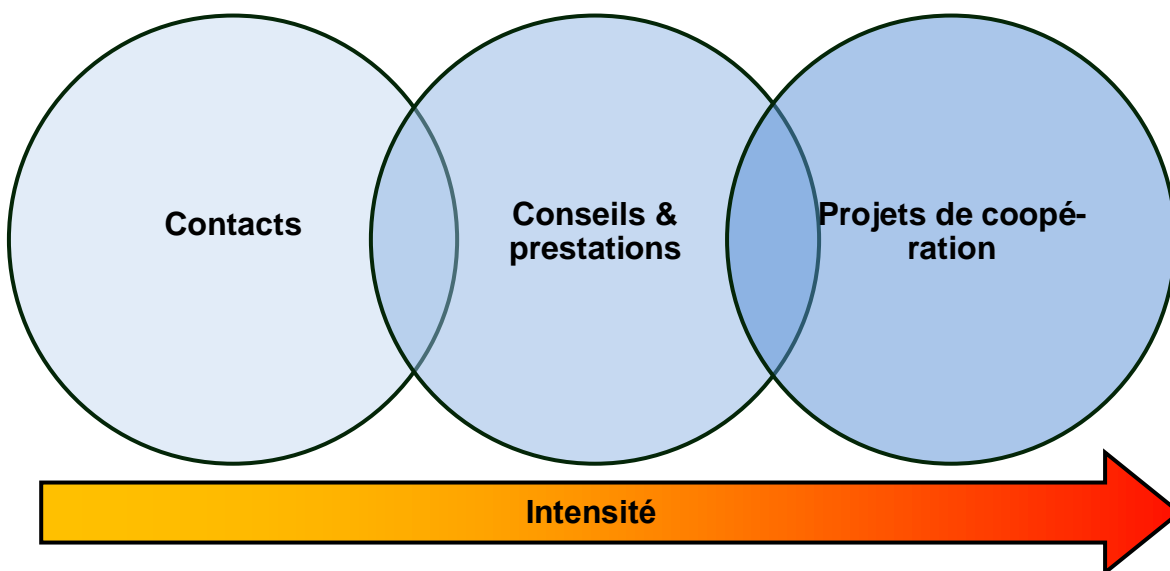
Les mesures d'un niveau d'intensité moyen comprennent la transmission ciblée d'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle aux pays partenaires qui en font la demande. Cette transmission d'expertise, comprise comme prestation, peut comprendre différentes activités, telles que des conseils spécialisés ponctuels relatifs à certains aspects techniques de la formation professionnelle duale, la formation de professionnels de la formation professionnelle ou l'accompagnement spécialisé de différents processus de développement (élaboration de contenus de formation ou d'ordonnances sur la formation, coordination de différents lieux de formation, élaboration de profils professionnels, organisation de la formation au sein de l'entreprise, etc.). Les mesures de ce

type restent toutefois limitées en ce qui concerne leur ampleur, leur durée et leur caractère contraignant pour la politique de la Suisse. Les prestations sont fournies par des acteurs suisses disposant de l'expertise requise.

Projets de coopération

Les projets de coopération avec des pays partenaires constituent des partenariats à long terme entre des acteurs suisses et étrangers dans le domaine de la formation professionnelle. Ces projets bénéficient du soutien officiel et financier des instances étatiques concernées. Ces mesures d'un niveau d'intensité élevé sont conçues pour adapter au contexte du pays partenaire, en grande partie grâce à l'expertise et au soutien de la Suisse, certains éléments de la formation professionnelle duale ou axée sur le marché du travail et, pour initier et développer des offres et des structures de formation professionnelle pérennes. De tels projets de coopération visent notamment à fournir à long terme des «inputs» pour le développement des systèmes de formation professionnelle des pays partenaires, au-delà de la durée et du périmètre du projet, mais ils ne permettent pas de transférer à l'identique l'ensemble du système suisse de la formation professionnelle. Les projets de coopération bénéficient d'une visibilité et d'un engagement politique importants.

Les transitions entre ces trois niveaux d'intensité sont fluides: les mesures d'un niveau d'intensité faible peuvent parfois entraîner d'autres d'un niveau d'intensité plus élevé, si les critères requis sont remplis et si les partenariats avec d'autres pays se consolident et évoluent de manière positive.



Dans le cadre du rapport de base stratégique de la Confédération «Coopération internationale en matière de formation professionnelle», les instances fédérales impliquées dans le domaine de la CIFP (SEFRI, SECO, DDC, DAE, DP et ODM) se sont mises d'accord sur des critères généraux communs applicables à l'initiation de mesures de transfert d'expertise d'un niveau d'intensité élevé¹⁹.

La grille des critères du SEFRI correspond à ces critères généraux de la Confédération, mais elle comporte en plus d'autres critères spécifiques primordiaux du point de vue de la politique en matière de formation professionnelle. À cet égard, il importe notamment que toutes les mesures bénéficient du soutien de partenaires, qui jouent un rôle déterminant dans le transfert d'expertise: plus le niveau d'intensité d'une mesure est élevé, plus les partenaires concernés doivent être impliqués et engagés. Le tableau suivant représente la grille des critères du SEFRI pour les mesures de transfert d'expertise mentionnées au chapitre 2.2:

¹⁹ Le rapport de base stratégique de la Confédération «Coopération internationale en matière de formation professionnelle» prévoit les critères obligatoires suivants pour les mesures d'un niveau d'intensité élevé: *conformité à la stratégie, conformité aux objectifs, pays prioritaire, intérêt et engagement du pays partenaire, engagement des acteurs économiques du pays partenaire et financement assuré.*

Critères à remplir	Contacts		Conseils et prestations	Projets de coopération
	Réception de délégations officielles à l'échelle ministérielle	Réception de délégations de spécialistes en concertation avec les instances officielles des pays		
Disponibilité des ressources du côté du SEFRI Le SEFRI dispose des ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour réaliser la mesure avec le pays partenaire.	X	X	X	X
Relations amicales avec la Suisse Le pays entretient des relations amicales avec la Suisse.	X	X	X	X
Pays partenaire prioritaire selon la stratégie du SEFRI Le pays fait partie des pays partenaires prioritaires pour la CIFP selon la stratégie du SEFRI.		X	X	X
Demande officielle et engagement du pays partenaire et intégration dans un dialogue politique bilatéral Le pays partenaire a officiellement manifesté son intérêt pour une coopération dans le domaine de la formation professionnelle et montre l'engagement nécessaire pour la mise en œuvre d'une mesure prévue. La coopération prévue s'inscrit dans un dialogue politique régulier avec la Suisse.		X	X	X
Financement assuré et équilibré Le financement de la mesure prévue est assuré, que ce soit grâce aux moyens propres de la Confédération ou à d'autres ressources (moyens propres du pays partenaire, ressources privées, aides d'institutions internationales, etc.). La répartition du financement entre la Suisse et le pays partenaire est équilibrée au regard du contexte global des relations entre les deux pays ²⁰ .			X	X
Disponibilité de l'expertise L'expertise spécifiquement demandée est disponible du côté suisse: un acteur suisse de la formation professionnelle est intéressé à fournir de cette expertise.			X	X
Implication et engagement des acteurs économiques du pays partenaire Les acteurs économiques du pays partenaire sont impliqués dans la mesure et s'engagent. En fonction du niveau de développement économique du pays partenaire, les acteurs du monde économique peuvent différer, mais dans tous les cas, les entreprises sont des acteurs primordiaux et doivent être impliquées. Cette démarche permet d'établir les bases d'un ancrage durable de la mesure et de sa proximité avec le marché du travail.				X

²⁰ Ainsi, un engagement financier plus important de la Suisse dans le cadre d'un projet CIFP peut être mis en parallèle avec un engagement du pays partenaire dans un autre domaine politique.

Critères à remplir	Contacts		Conseils et prestations	Projets de coopération
	Réception de délégations officielles à l'échelle ministérielle	Réception de délégations de spécialistes en concertation avec les instances officielles des pays		
Engagement des partenaires concernés dans le projet Tout projet de coopération bénéficie du soutien et de l'expertise des partenaires concernés et notamment des organisations du monde du travail compétentes.				X
Mesures prédéfinies visant à assurer la qualité Des mesures visant à assurer sur le long terme la qualité des résultats du projet de coopération ont été définies.				X
Perspective à long terme des effets du projet et pérennisation Les projets de coopération ne sont pas axés exclusivement sur le soutien d'intérêts individuels mais ont le potentiel de générer des «inputs» à long terme pour le développement des systèmes de formation professionnelle du pays partenaire. L'objectif est de pérenniser les effets du projet après la fin de celui-ci.				X
Des partenaires fiables pour la mise en œuvre dans le pays partenaire et stabilité politique dans celui-ci Dans le pays partenaire, il y a des partenaires privés ou publics garantissant une mise en œuvre fiable, pendant la durée du projet et au-delà. Les conditions politiques dans le pays partenaire sont suffisamment stables pour justifier une coopération à long terme.				X

3.3 Ordre de priorités pour les mesures multilatérales du SEFRI

Les mesures multilatérales en matière de CIFP impliquent en premier lieu de faire partie d'organes spécialisés ou de pilotage et de participer à des programmes et actions d'organisations internationales et supranationales. Pour le domaine de la formation professionnelle, certaines organisations représentent un intérêt stratégique particulier, du fait de leur influence considérable et de leur impact sur le contexte international et sur les développements dans ce domaine. Ces organisations sont donc des vecteurs d'échange de savoirs et d'expériences, d'influence sur les réglementations et évolutions internationales et de positionnement de la formation professionnelle suisse. D'autres organisations internationales jouent un rôle moins important pour la formation professionnelle du fait de leur moindre influence politique, même si cette thématique fait également partie de leurs préoccupations.

L'Union européenne est l'un des principaux acteurs pour les développements actuels dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. L'UE et ses États membres estiment en effet que l'avenir économique de l'UE dépend en grande partie de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Aussi l'UE soutient-elle ses États membres par la définition d'objectifs et d'instruments communs et par l'échange de bonnes pratiques pour les réformes. Elle encourage en outre des programmes permettant aux jeunes de faire des études, de suivre des formations, de faire des stages ou d'exercer une activité bénévole dans d'autres pays. La Suisse coopère avec l'UE dans le cadre de ces programmes européens de formation et participe dans la mesure du possible aux processus de coor-

dination dans le domaine de la coopération en matière de formation et, plus spécifiquement, au processus de Copenhague. De plus, il est prévu que la Suisse adhère au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle CEDEFOP. Pour la Suisse, ces activités revêtent une importance stratégique, notamment au regard de la transparence, de la comparabilité et de la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle et de la promotion de la mobilité transnationale.

Les missions de l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE comprennent notamment la promotion d'une croissance économique durable, l'assurance d'un taux d'emploi élevé, l'amélioration du niveau de vie et le soutien du développement économique de certains pays. Dans ce cadre, l'OCDE estime que la formation joue un rôle très important. Parmi ses activités dans ce domaine figurent le développement d'indices, la comparaison de systèmes, des études de cas de différents pays et des études sur des questions d'actualité en matière de formation. La Suisse a participé à des études sur la formation professionnelle et est représentée dans deux organes pertinents pour la formation professionnelle, le «Group of national experts on vocational education and training» (organe spécialisé) et le «Education Policy Committee EDC» (organe de pilotage supérieur). Dans ces organes, la Suisse s'engage activement pour une meilleure compréhension, une visibilité accrue et une représentation exacte de la formation professionnelle suisse à l'échelle internationale. Par ailleurs, la participation à d'autres analyses et études dans ce domaine est une priorité de la Suisse.

Ces deux organisations sont donc stratégiquement prioritaires pour la coopération multilatérale en matière de formation professionnelle du SEFRI. De ce fait, les activités multilatérales du SEFRI dans ce cadre doivent être, dans la mesure du possible, constantes et aussi vastes que possible. En ce qui concerne les nombreux organes pertinents de l'UE, les priorités sont, par ordre d'importance, les organes stratégiques, les organes spécialisés et les organes informels.

D'autres organisations internationales revêtant une certaine importance pour les objectifs CIPF du SEFRI en raison de leurs activités dans le domaine de la formation professionnelle sont l'UNESCO, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe UNECE, l'Organisation Internationale de la Francophonie OIF et l'Asia Europe Meeting ASEM. La participation aux activités de ces organisations doit être ponctuelle et étudiée au cas par cas en fonction de ses bénéfices pour la formation professionnelle. Dans certains cas, l'adhésion formelle peut être avantageuse. Pour un troisième groupe d'organisations internationales, il peut être intéressant d'étudier la possibilité d'établir des contacts officiels réguliers (comprenant notamment l'Organisation internationale du travail OIT et la Banque mondiale). D'autres organisations s'intéressent également à la formation professionnelle mais ne représentent pas une priorité majeure du point de vue spécifique du SEFRI et de ses objectifs. Il n'est donc utile d'établir des contacts avec ces organisations qu'en cas de besoin explicite et concret de la part du SEFRI concernant des sujets spécifiques.

L'ordre de priorité du SEFRI pour les mesures multilatérales à réaliser dans le cadre d'organisations internationales se présente donc comme suit:

1^{ère} priorité: Participation régulière à des activités	2^e priorité: Participation ponctuelle à des activités, à évaluer au cas par cas	3^e priorité: Étude de l'intérêt d'établir des contacts officiels réguliers	4^e priorité: Contacts exclusivement en cas de besoin
Organes et processus pertinents de l'Union européenne (stratégiques > spécialisés > informels) OCDE CEDEFOP	UNESCO UNECE OIF ASEM	OIT Banque mondiale	Conseil de l'Europe

4 Mise en œuvre

4.1 Principes d'action et de coordination du SEFRI

Dans la mise en œuvre de la présente stratégie, le SEFRI s'appuie sur les **principes d'action** suivants:

Bénéfices réciproques de la CIFP pour la Suisse et pour les pays partenaires

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la CIFP et les mesures à mettre en œuvre doivent bénéficier tant à la formation professionnelle suisse qu'au pays partenaire. Pour la Suisse, le renforcement de son système de formation professionnelle et les besoins de ses acteurs sont au premier plan. En ce qui concerne les pays partenaires, il faut veiller à ce que la coopération ait un effet systémique et contribue à améliorer l'image de la formation professionnelle duale. L'étude et la planification de nouvelles mesures doivent systématiquement tenir compte de ces considérations relatives aux bénéfices réciproques.

La qualité au cœur de toutes les activités CIFP

Toutes les mesures CIFP du SEFRI doivent répondre à l'exigence de qualité. L'intention première de positionner et de conforter la formation professionnelle Suisse à l'échelle internationale comme un système de haute qualité, proche du marché du travail et performant doit se refléter dans la définition et mise en œuvre de chaque mesure. Dans cet esprit, il s'agit notamment de prendre en compte et, dans la mesure du possible, de renforcer systématiquement et dans tous les contextes les éléments représentatifs des atouts de la formation professionnelle suisse.

Coordination et coopération à l'échelle fédérale ainsi qu'avec les partenaires

Le SEFRI impliquera systématiquement les instances fédérales et les partenaires concernés dans l'étude, la planification et la mise en œuvre de mesures CIFP et assurera la coordination nécessaire, afin d'utiliser de manière efficace et effective les ressources existantes et de garantir un large soutien politique pour les mesures.

Les principes suivants s'appliqueront à la coordination et à la coopération entre les acteurs concernés²¹:

Utilisation des synergies potentielles

Les intérêts communs des acteurs, à savoir, de saisir les opportunités offertes par la CIFP et d'éviter ses risques, d'utiliser efficacement les ressources disponibles (expertise spécifique, contacts, etc.), d'éviter les redondances et de disposer d'informations transparentes, créent des synergies potentielles qu'il s'agit d'exploiter, notamment sous forme d'instruments, de dispositifs et de processus communs.

Maintien de la liberté d'action des différents acteurs

Le fait de renforcer la coordination et la coopération entre les acteurs concernés doit entraver le moins possible leur liberté d'agir conformément à leurs propres visées, objectifs et priorités stratégiques.

Simplicité dans la coordination

Les instruments, dispositifs et processus de coordination doivent être aussi simples, transparents et économes en ressources que possible. Il convient d'éviter que la coordination entre les acteurs engendre un surplus de travail et de frais. Les organes et dispositifs de coordination existants des partenaires doivent être utilisés chaque fois que cela est possible et nécessaire. Sur le plan stratégique, il convient de mentionner à cet égard notamment la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP).

²¹ Les principes de coordination et coopération du SEFRI mentionnés correspondent à ceux définis conjointement par les instances fédérales impliquées dans la CIFP.

4.2 Mesures de coordination entre les partenaires

Pour améliorer et renforcer la coordination entre les partenaires dans le domaine de la CIFP, le SEFRI prévoit un certain nombre de mesures de coordination concrètes (instruments, dispositifs et processus). Cohérentes avec les mesures convenues entre les instances fédérales impliquées dans le domaine de la CIFP, voire identiques à celles-ci, les mesures de coordination proposées ont été présentées aux partenaires et approuvées par ceux-ci.

Échange mutuel d'informations et d'expériences

L'échange régulier d'informations et d'expériences doit être maintenu. Les contacts et dispositifs de coordination existants des partenaires seront utilisés pour l'information régulière et, si besoin, pour la coordination de questions spécifiques à la CIFP. Toutefois, en cas de nécessité, il faut aussi pouvoir recourir à des groupes de travail pour traiter des questions d'ordre opérationnel.

Rencontre annuelle de tous les acteurs concernés

Tous les acteurs nationaux pertinents dans différentes fonctions pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle de la Suisse (porteurs d'expertise, mise en relation, ancrage politique et décision politique, représentants d'intérêts, acteurs de la mise en œuvre, etc.) doivent être informés régulièrement des activités et développements actuels et avoir une plateforme destinée à l'échange et à la coordination. À cet effet, les instances fédérales impliquées dans le domaine de la CIFP mettent en place conjointement une rencontre annuelle pour tous les groupes d'acteurs intéressés.

Création et mise à jour d'un tableau récapitulatif des activités courantes de la Suisse dans le domaine de la CIFP et des demandes provenant de partenaires étrangers

Un tableau récapitulatif des activités courantes de la Suisse dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle et des demandes actuelles de partenaires étrangers sera créé. Ce tableau servira, d'une part, d'instrument de coordination interne aux instances fédérales et de leurs différents partenaires nationaux et, d'autre part, de base à la création d'un tableau en libre accès destiné à améliorer la visibilité des activités CIFP en cours.

Création et utilisation d'instruments d'information communs

Pour renseigner les partenaires étrangers sur le système suisse de formation professionnelle et sur la coopération internationale en matière de formation professionnelle, la Confédération crée différents instruments d'information standardisés pouvant être adaptés en cas de besoin et actualisés périodiquement (présentations standard, brochures succinctes, etc.). Ces instruments d'information doivent être mis à disposition des partenaires.

Mise en place et gestion d'un portail d'entrée commun destiné aux demandes

Pour canaliser et mutualiser les demandes internationales et nationales dans le domaine de la CIFP, un seul portail d'entrée commun sera mis en place. Ce portail d'entrée permettra d'éviter les redondances et de transmettre les demandes de manière ciblée aux instances fédérales concernées (fonction de tri), qui assureront ensuite la coordination entre elles et avec leurs différents partenaires nationaux.

Processus standardisés pour la réception de délégations

En raison de l'intérêt accru de partenaires étrangers pour la formation professionnelle suisse et du nombre croissant de demandes de délégations qui en découle, la Confédération prévoit, afin de gagner en efficacité et cohérence, de créer des processus standardisés pour l'organisation et la réalisation de réceptions officielles de délégations dans ce domaine thématique. Le mandat pour la mise en œuvre de l'organisation logistique des réceptions sera confié à l'IFFP, tandis que les décisions concernant la réception ou la non-réception d'une délégation seront prises par les instances fédérales compétentes, qui continueront d'assurer la représentation politique de la Suisse. Les critères du SEFRI en la matière et les décisions relatives à la réception de délégations seront communiqués aux partenaires. Les partenaires seront toujours libres de recevoir des délégations étrangères conformément à leurs propres besoins et sous leur responsabilité.

Création et gestion d'un réseau d'organisations d'experts

Ressource importante pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle, l'expertise (combinaison d'expertise dans les domaines de la *formation professionnelle* et de la *coopération internationale*) sera en principe administrée et gérée par les organisations d'experts impliquées dans le domaine de la CIFP. La Confédération se limitera à construire les relations avec ces organisations, qui feront elles-mêmes appel aux expertes et experts concernés. La Confédération soutiendra toutefois les organisations d'experts dans leurs efforts destinés à préserver et à développer cette expertise à long terme. Il sera notamment étudié si le développement de formations continues destinées aux expertes et aux experts doit être soutenu par la Confédération.

4.3 Transfert de missions à l'IFFP

En tant que centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la pédagogie professionnelle, de la formation professionnelle et du développement professionnel, l'IFFP dispose d'une expertise internationalement recherchée. L'IFFP a intégré l'internationalisation de ses activités dans sa stratégie globale et élabore actuellement une stratégie internationale spécifique à cet effet. Ce processus se déroule en tenant compte des processus stratégiques courants de la Confédération dans ce domaine (la présente stratégie du SEFRI pour la CIFP et le rapport stratégique de base de la Confédération).

L'IFFP agit aujourd'hui déjà comme partenaire dans divers activités et projets internationaux, apportant notamment son expertise spécifique à l'initiative SVETII (projet pilote en Inde) et à des projets de formation professionnelle inscrits dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement («Formation professionnelle duale» en Bulgarie et en Slovaquie). Par ailleurs, l'IFFP organise tous les deux ans un symposium international sur la formation professionnelle et s'occupe de la réception de délégations étrangères de responsables dans le domaine de la formation professionnelle.

L'IFFP verra son rôle dans le domaine de la CIFP renforcé et fournira, pour le compte de la Confédération et en sa qualité d'organisation d'experts bénéficiant d'un vaste réseau national, les prestations suivantes en matière d'expertise et de coordination:

Organisation de réceptions de délégations conformément à un processus standardisé

Pour décharger les instances fédérales impliquées dans le domaine de la CIFP, l'IFFP centralisera l'organisation des réceptions de délégations. La décision concernant la réception ou la non-réception d'une délégation spécifique sera prise par les instances fédérales concernées conformément à leurs critères, et les instances fédérales continueront également d'assurer la représentation politique de la Suisse lors de ces réceptions. L'IFFP ne peut pas représenter la Suisse sur le plan politique. En revanche, l'IFFP traitera toute demande approuvée suivant un processus standardisé, et l'organisation des réceptions des délégations s'appuiera sur le large réseau de l'IFFP. Le cas échéant, les prestations organisationnelles à fournir par l'IFFP et leur rémunération par la Confédération doivent être définies dans un avenant à la convention de prestations liant la Confédération et l'IFFP, sous réserve du respect des règles d'adjudication de la Confédération relatives aux commandes de prestations.

Offre d'expertise en matière de formation professionnelle dans des domaines donnés

Les instances fédérales impliquées dans le domaine de la CIFP peuvent faire appel à l'IFFP, organisation d'experts, dans le cadre de mesures et projets bilatéraux. Toutefois, en raison des règles applicables aux instances fédérales concernant l'attribution de mandats d'experts dans le cadre de projets (par ex. dans le domaine de la coopération au développement), l'IFFP ne peut être le partenaire exclusif et unique de la Confédération pour ces mesures et projets. Dans les cas où les commandes doivent faire l'objet d'un appel d'offres public, l'IFFP doit soumettre son offre conformément aux processus habituels.

Soutien aux délégations suisses dans les organes spécialisés internationaux et dans le cadre de conférences

Dès lors que son expertise spécifique est demandée, l'IFFP fera partie des délégations suisses officielles dans les organes spécialisés internationaux et dans le cadre de conférences dans le domaine de la formation professionnelle. Cette contribution doit toutefois toujours s'appuyer sur un mandat de la Confédération et exclut une représentation politique de la Suisse. L'IFFP est libre de participer en tant qu'organisation d'experts indépendante, et non en tant que représentation technique de la Suisse, à des organes internationaux et à des conférences, s'il y est invité.

Sur mandat, fourniture d'autres prestations à destination de différentes instances fédérales

En fonction des besoins et conformément aux procédures d'adjudication prévues, l'IFFP fournira d'autres prestations dans le domaine de la CIFP pour les différentes instances fédérales.

Les points susmentionnés décrivent seulement les grands principes des missions que l'IFFP assumera pour la Confédération en matière de CIFP. Le suivi opérationnel que le SEFRI réalisera en coordination avec les autres instances fédérales impliquées dans la CIFP comprendra également la précision des missions de l'IFFP et la définition des processus concrets. Les missions confiées à l'IFFP dans le cadre de mandats à long terme doivent être définies et réglementées par un avenant à la convention de prestations liant la Confédération et l'IFFP.

5 Besoins à moyen terme

5.1 Adaptation du cadre juridique et financier

La mise en parallèle des principes juridiques et des possibilités de financement existants du SEFRI pour les activités CIFP, expliqués au chapitre 1.5.2, et des objectifs et mesures du SEFRI révèlent des lacunes entravant la marge de manœuvre du SEFRI.

- Aujourd'hui, le SEFRI ne dispose ni des bases juridiques ni des possibilités nécessaires pour financer par ses propres moyens des mesures CIFP d'un niveau d'intensité élevé avec des pays partenaires jugés prioritaires, dès lors que ces mesures ne peuvent être définies comme projets pilotes favorisant le développement de la formation professionnelle. De tels projets pilotes sont en outre limités par les dispositions de la loi sur la formation professionnelle et de l'ordonnance sur la formation professionnelle en ce qui concerne le montant des subventions fédérales. Ils doivent donc obligatoirement bénéficier d'un soutien extérieur à la Confédération et respecter le processus habituel applicable à la promotion nationale de projets dans le domaine de la formation professionnelle.
- Les ressources relevant de crédits existants d'autres instances fédérales (SECO, DDC, ODM) ne peuvent être utilisées que pour les mesures CIFP concernant les pays partenaires prioritaires de ces instances et offrent ainsi en principe la possibilité de lancer de nouvelles mesures CIFP dans le cadre de la coordination interne à la Confédération. Toutefois, le nombre de pays prioritaires coïncidant pour la politique en matière de formation et pour celle en matière de développement et de migration est faible. De plus, les ressources du crédit actuel affecté à la contribution à l'élargissement destinée aux nouveaux États membres de l'UE sont déjà toutes allouées.

Il est de ce fait nécessaire de revoir à moyen terme (à l'horizon de la prochaine période FRI 2017-2020) à la fois les bases légales et les possibilités de financement, si, à l'avenir, les activités du SEFRI dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle ainsi que, par conséquent, sa marge de manœuvre doivent être élargies.

Conformément à ce qui a été mentionné au chapitre 5.1.1, il convient d'étudier les adaptations légales de la *loi fédérale sur la formation professionnelle*, de la *loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité* et des ordon-

nances correspondantes ainsi que la création de nouvelles bases légales, et de les préparer en vue du prochain message FRI 2017-2020.

Il s'agit, d'une part, de vérifier si la loi *fédérale sur la formation professionnelle* doit explicitement mentionner la coopération internationale en matière de formation professionnelle et s'il convient de compléter dans l'*ordonnance sur la formation professionnelle* la liste des aides octroyées dans ce domaine par des contributions destinées à d'autres prestations d'intérêt public. D'autre part, il convient d'étudier l'opportunité de compléter la *loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité* par une mention explicite de la formation professionnelle dans le volet concernant les aides financières destinées à renforcer et à élargir la coopération internationale. Troisièmement, il faut étudier l'opportunité de créer une base légale spécifique pour les activités CIFP du SEFRI, à la place ou en complément des adaptations susmentionnées à apporter aux bases légales existantes.

Les missions élargies assumées par l'IFFP pour la Confédération dans le cadre de la CIFP doivent également être intégrées à moyen terme dans le prochain message FRI. Ces compléments doivent préserver le principe du soutien des mesures et projets par des partenaires et la possibilité de lancer des initiatives *bottom-up*.

Les crédits correspondants devraient être demandés dans le cadre du message FRI. Ce processus requiert le soutien politique des partenaires nationaux de la formation professionnelle et la validation de la présente stratégie pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle dans le domaine FRI.

5.2 Vérification et adaptation de la stratégie du SEFRI

Conçue comme instrument pratique et ligne directrice, la présente stratégie pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle dans le domaine FRI doit tenir compte des évolutions nationales et internationales dans le domaine de la formation professionnelle. De ce fait, elle doit être périodiquement vérifiée et, si nécessaire, adaptée. Ce processus doit être réalisé en coopération avec les autres instances fédérales actives dans la CIFP et impliquer les partenaires. La première vérification aura lieu deux ans après la validation de la présente version de la stratégie.

En outre, les mesures pour la période débutant en 2017 seront précisées et intégrées dans le message FRI 2017-2020.

6 Annexe

6.1 Glossaire

Abréviations et acronymes	Signification
ASEM	Asia Europe Meeting
CEC	Cadre européen des certifications
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CIFP	Coopération internationale en matière de formation professionnelle
CNC	Cadre national des certifications
CNC-CH-FP	Cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle de la Suisse
DDC	Direction du développement et de la coopération
FRI	Formation, recherche et innovation
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
MoU	Memorandum of Understanding
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIT	Organisation internationale du travail
OrTra	Organisation du monde du travail
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SSACI	Swiss-South African Cooperation Initiative
SVETII	Swiss VET Initiative India
UE	Union européenne
UNECE	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

6.2 Définitions

Coopération internationale en matière de formation professionnelle

La coopération internationale en matière de formation professionnelle CIFP englobe toutes les activités réalisées par des instances fédérales dans leurs domaines politiques respectifs dans des contextes de coopération bilatérale ou multilatérale pour

- 1) informer sur la formation professionnelle en Suisse et améliorer la reconnaissance et l'image de la formation professionnelle suisse à l'étranger;
- 2) participer à des programmes, initiatives et processus européens et internationaux pertinents pour la formation professionnelle suisse;
- 3) entretenir l'échange et la coordination avec des pays partenaires stratégiques dans le domaine de la formation professionnelle et/ou
- 4) transférer, dans le cadre de coopérations, l'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle ou la mettre en œuvre dans des projets de coopération.

La coopération internationale en matière de formation professionnelle couvre une large palette de mesures de nature et d'intensité différentes, susceptibles de contribuer à l'atteinte de divers objectifs stratégiques de la Suisse.

Il convient de distinguer la notion de coopération internationale en matière de formation professionnelle de celles d'exportation de formations, d'exportation de formations professionnelles ou d'exportation de systèmes de formation professionnelle, car elle ne vise pas en premier lieu la valorisation économique directe des activités et ne cherche pas non plus à transposer à l'identique l'ensemble du système suisse de formation professionnelle.

Transfert d'expertise

Activités de différents niveaux d'intensité pouvant servir à transmettre à des États partenaires intéressés des informations et de l'expertise relatives à la formation professionnelle suisse (voir: *Contacts, Conseils et prestations, Projets de coopération*).

Contacts

Dans le contexte de la CIFP, les contacts sont compris comme activités relevant du *transfert d'expertise* à faible niveau d'intensité. Les contacts avec des pays partenaires dans différents contextes servent à communiquer des informations de base sur la formation professionnelle suisse et à échanger des expériences. Elles comprennent la mise à disposition de moyens d'information, la réception et l'envoi de délégations ainsi que l'organisation de congrès spécialisés et la participation à ce type de congrès.

Conseils et prestations

Au sens de la CIFP, les conseils et les prestations sont des mesures relevant du *transfert d'expertise* à un niveau d'intensité moyen. Elles comprennent la transmission ciblée d'expertise suisse spécifique dans le domaine de la formation professionnelle aux pays partenaires qui en font la demande. Cette transmission d'expertise, comprise comme prestation, peut comprendre différentes activités, telles que des conseils spécialisés ponctuels relatifs à certains aspects techniques de la formation professionnelle duale, la formation de professionnels de la formation professionnelle ou l'accompagnement spécialisé de différents processus de développement (contenus de formation, formes d'enseignement, etc.).

Projets de coopération

Les projets de coopération avec des pays partenaires constituent des partenariats à long terme entre des acteurs suisses et étrangers dans le domaine de la formation professionnelle. Ils bénéficient du soutien officiel et financier des instances étatiques concernées. Les projets de coopération relèvent également de la catégorie supérieure du *transfert d'expertise*. Ils sont conçus pour adapter au contexte du pays partenaire, en grande partie grâce à l'expertise et au soutien de la Suisse, certains éléments de la formation professionnelle duale ou axée sur le marché du travail et pour initier et développer des offres et des structures de formation professionnelle pérennes. De tels projets de coopération visent notamment à fournir à long terme des «inputs» pour le développement des systèmes de formation professionnelle des pays partenaires, au-delà de la durée et du périmètre du projet, mais ils ne permettent pas de transférer à l'identique l'ensemble du système suisse de la formation professionnelle.

Exportation du système de formation professionnelle

Cette notion recouvre la possibilité théorique de mettre en place dans le pays partenaire, à long terme, un système de formation professionnelle duale calqué sur le modèle de la Suisse. Cette démarche implique un transfert à l'identique de tous les éléments systémiques de la formation professionnelle suisse. Jugé irréalisable et voué à l'échec, ce type de transfert d'expertise ne fait pas partie des mesures prévues dans le cadre de la présente stratégie.

6.3 Explication des caractéristiques de la formation professionnelle suisse

Orientation vers le marché du travail: Les qualifications acquises via le système de formation professionnelle sont basées sur les exigences professionnelles du marché du travail et sur les besoins des entreprises. Conformément aux activités effectivement réalisées par la suite par les professionnels qualifiés, les compétences sont majoritairement acquises dans un contexte de travail réel. Le principe de la dualité est la base structurelle de la formation pratique professionnelle et de l'enseignement théorique à l'école. Les personnes en formation sont ainsi directement intégrées dans les processus de travail de l'entreprise et réalisent des tâches productives pour celle-ci. À l'issue de leur formation, elles sont ainsi immédiatement opérationnelles au sein de l'entreprise. Les avancées et évolutions technologiques touchant les profils d'activité des métiers sont rapidement et en permanence intégrées par le système, c'est-à-dire tant dans la formation pratique que théorique.

Qualité: À tous les niveaux et dans tous les domaines du système, une grande importance est attachée au développement de la qualité. Il incombe à la Confédération de garantir la qualité de l'ensemble du système, et à ses partenaires de garantir celle de leurs différents domaines de compétences. Un institut dédié et spécialisé (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP) est en charge de la certification et de la formation continue des enseignants des écoles professionnelles et des responsables de formation dans les entreprises, du développement de cursus de formation et de la recherche en matière de formation professionnelle.

Partenariat: Le système de formation professionnelle est porté et financé conjointement et à l'échelle nationale par l'État et le secteur privé. Les organisations du monde du travail (OrTra) et les entreprises définissent les contenus des formations et mettent à disposition les places de formation pratique; la Confédération pilote l'échelle systémique, tandis que les cantons sont en charge de la mise en œuvre et remplissent la fonction de contrôle. L'engagement fort et durable du secteur privé pour ce système se fonde sur l'importance accordée par les entreprises à la sécurisation à long terme de leurs propres besoins en termes de personnel, ce dont elles s'estiment responsables.

Perméabilité: Le système de formation professionnelle affiche une grande perméabilité et offre des choix de formations reconnues à l'issue de toute qualification professionnelle («aucune formation ne se termine en cul-de-sac»). Les diplômés de la formation initiale professionnelle peuvent non seulement profiter de la vaste offre de formation professionnelle supérieure, mais aussi, grâce à leur maturité professionnelle, intégrer une haute école professionnelle ou même, s'ils ont passé l'examen complémentaire «passerelle», une haute école universitaire. Il existe donc une grande flexibilité pour des parcours professionnels personnalisés. Par ailleurs, le système de formation professionnelle fait partie intégrante du système éducatif global, au développement duquel il participe au même titre que les autres voies de formation.

Rentabilité des coûts: Pour les entreprises et les organisations du monde du travail, la formation professionnelle n'est pas seulement un investissement à long terme permettant d'assurer la relève professionnelle: la valeur du travail productif accompli par les personnes en formation dépasse la plupart du temps le coût de la formation dans l'entreprise, ce qui rend la formation professionnelle économiquement intéressante pour les entreprises. À long terme, les entreprises formatrices réalisent en outre des économies sur le recrutement et la formation des nouveaux arrivants, dès lors qu'elles embauchent les personnes qu'elles ont formées à l'issue de leur formation. Se déroulant en partie en entreprise, la formation professionnelle duale représente également une économie de coûts pour les pouvoirs publics.

6.4 Explication des tendances et évolutions internationales pertinentes pour la formation professionnelle

Besoin de personnel qualifié pour les économies fondées sur les compétences²²: Dans le monde entier, les évolutions technologiques, le développement de nouveaux secteurs économiques et la mondialisation favorisent le développement d'une économie fondée sur les compétences. Cette évolution entraîne une importante demande de professionnels qualifiés qui soient capables d'innover, de réflexion complexe et nuancée et de mettre en œuvre leurs qualifications dans un cadre pratique. Par conséquent, pour pouvoir rester compétitifs, de nombreux États multiplient leurs investissements dans la formation, la recherche et l'innovation. Un pays qui n'est pas en mesure de répondre à la demande de personnel qualifié cherchera à recruter à l'étranger, ce qui favorise la mobilité internationale des travailleurs qualifiés.

Bénéficiant d'un large soutien, la politique de l'UE visant la réalisation du marché unique européen s'appuie notamment sur la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation. Dans ce cadre, la formation professionnelle joue un rôle important. Dans ce domaine aussi, la coopération entre les États membres doit être développée et renforcée, notamment grâce à des mesures favorisant l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité et l'innovation²³. Ces évolutions ont également un impact sur la formation professionnelle suisse: si elles ont le potentiel de la renforcer et de mieux la positionner, elles la mettent aussi face à de nouveaux enjeux de taille, susceptibles d'avoir des conséquences d'une portée considérable.

L'économie suisse, qui met l'accent sur des produits et prestations d'un haut niveau de qualité et de spécialisation, a besoin d'une main-d'œuvre spécialisée disposant de qualifications et compétences professionnelles équilibrées, et ce tant en Suisse que sur les sites de production implantés dans des zones de distribution à l'étranger. Certaines entreprises suisses demandent davantage de soutien de la part de la Confédération et/ou de l'organisation professionnelle de leur branche pour mettre en place des programmes de formation professionnelle selon le modèle dual suisse afin de couvrir la demande sur place de main-d'œuvre spécialisée.

Crise économique et chômage (des jeunes): La récente crise économique et financière a conduit dans le monde entier, mais notamment dans certains pays d'Europe, à un taux très élevé de jeunes au chômage.

Cette problématique touche en particulier les pays dont les systèmes de formation professionnelle ont une orientation essentiellement scolaire et/ou dont les systèmes éducatifs comprennent une forte dimension académique, car les compétences transmises sont peu ou pas axées sur les besoins du marché du travail. Ces pays sont de plus en plus sous pression pour réformer leurs systèmes éducatifs, sachant que des pays comparables aux systèmes de formation professionnelle traditionnellement bien développés et proches du marché du travail ont nettement moins souffert des conséquences de la crise économique et financière.

Dans ce contexte, l'attention se focalise de plus en plus sur la formation professionnelle, qui peut contribuer, à travers l'intégration de jeunes moins performants, mais aussi comme option axée sur le marché du travail pour les plus performants, à améliorer à long terme l'emploi des jeunes. À lui seul, un système de formation professionnelle efficace ne garantit cependant pas une solution à tous les problèmes posés par le marché du travail. Pour être efficace et durable, la lutte contre un haut niveau de chômage des jeunes exige aussi des actions dans d'autres domaines politiques.

Évolutions démographiques et migration du travail: Les jeunes forment une partie importante de la population dans les pays émergents et en développement. Confrontés à un manque de possibilités de travail et de développement dans leur propre pays, ils sont nombreux à envisager l'émigration²⁴.

²² La présente stratégie préfère le terme d'«économie fondée sur les compétences» à celui d'«économie fondée sur le savoir», plus répandu. Ce choix est dû au fait que ce dernier terme est trop axé sur le savoir théorique dans un contexte de formation professionnelle, et pas suffisamment sur les savoir-faire pratiques. En revanche, «fondé sur les compétences» renvoie à l'association essentielle de savoir théorique, de savoir-faire pratiques et de compétences personnelles transversales.

²³ Commission européenne, site Internet (2013): Cadre stratégique éducation et formation», http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework_fr.htm, consulté le 16 décembre 2013.

²⁴ Cf. à ce propos: Nations Unies (2013): «World Population Ageing 2013» et «International Migration Report 2013», New York: Nations Unies

Dans ces pays, le besoin existe de mieux qualifier la main d'œuvre pour améliorer l'employabilité des individus et pour favoriser le développement économique et social du pays concerné. Les pays industrialisés aux populations vieillissantes sont, quant à eux, confrontés à un manque de main-d'œuvre spécialisée, en partie compensé par la migration du travail. Dans ces pays, le besoin se fait sentir d'optimiser l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre spécialisée des cohortes plus jeunes du pays.

À l'échelle européenne, un groupe de pays (nouveaux États membres de l'UE, pays méridionaux) est doublement concerné: le manque de main-d'œuvre spécialisée liée au vieillissement de la population est encore accentué par l'émigration de professionnels qualifiés vers les pays offrant la possibilité d'une meilleure rémunération.

Dans ces pays, la formation professionnelle gagne en importance comme approche possible pour résoudre ces problèmes, ce qui se manifeste dans la coopération avec la Suisse, tant au niveau de la contribution suisse à l'élargissement destinée aux nouveaux pays de l'UE et de son éventuelle prolongation que dans le cadre de la coopération au développement.

Internationalisation et harmonisation de la formation, pression en faveur de l'académisation: L'économie de plus en plus fondée sur les compétences et la mobilité accrue des élèves, apprentis, étudiants et universitaires ainsi que des employés et des employeurs se traduisent entre autres par l'internationalisation irréversible de la formation. Profitant de cette tendance, les pays anglophones, francophones et hispanophones fournissent des prestations de formation à l'étranger ou destinés aux étrangers séjournant dans leur pays pour augmenter leur chiffre d'affaires à l'export. Dans ce cadre, les notions d'exportation de formations et d'exportation de formations professionnelles sont généralement employées."

Au niveau du degré tertiaire A, le processus de Bologne a conduit à une harmonisation du transfert de crédits obtenus dans le cadre d'un diplôme universitaire. Pour la formation professionnelle, l'Union européenne promeut, entre autres via le processus de Copenhague, la comparabilité des diplômes de formation professionnelle délivrés par les différents pays.

Nombre de ces tendances internationales portent la marque du système éducatif anglo-saxon, qui accorde plus de poids et de valeur à la formation académique et générale qu'à la formation pratique, proche du marché du travail. La formation professionnelle est ainsi sous-estimée, ce qui se répercute négativement sur son image au sein de la société. Les systèmes de formation professionnelle connaissent de ce fait une pression grandissante, notamment au degré tertiaire, et risquent d'être académisés pour des raisons de prestige social. S'y ajoutent des difficultés concernant la reconnaissance internationale de ses diplômes. La formation professionnelle suisse, qui comprend une formation professionnelle supérieure stratégiquement importante et fortement développée, est particulièrement vulnérable aux risques existant dans ce domaine.



6.5 Analyse des opportunités et des risques des tendances internationales pertinentes

Différents aspects d'une tendance	Opportunités	Risques	Mesures à prendre
Mutations technologiques et développement de nouvelles branches économiques	La formation professionnelle suisse intègre les mutations et forme la main-d'œuvre spécialisée en conséquence. Elle reste une option de formation attrayante pour les individus comme pour les entreprises et continue de remplir sa fonction stratégique pour l'économie suisse.	La formation professionnelle suisse ne réagit pas assez vite au changement et perd en attractivité.	Il faut s'assurer que les mutations technologiques et le développement de nouvelles branches économiques continuent d'être rapidement et continuellement intégrés dans le système de formation professionnelle. Pour ce faire, il faut encourager l'ouverture des acteurs pertinents aux évolutions internationales dans le domaine de la formation professionnelle (par ex. nouveaux métiers, nouveaux standards de qualification, nouvelles méthodes, etc.).
Mondialisation de l'économie	Grâce à sa formation professionnelle, la Suisse dispose de professionnels hautement qualifiés dont le mix de compétences et de qualifications est recherché. La formation professionnelle suisse contribue à renforcer l'attrait de la Suisse comme lieu d'implantation pour les entreprises.	Les entreprises internationales et étrangères jouent un rôle de plus en plus important. Si elles ne connaissent pas suffisamment la pertinence des diplômes de la formation professionnelle suisse ou ne savent pas suffisamment bien l'apprécier, la politique de recrutement menée par ces entreprises et leurs décisions d'implantation peuvent engendrer une pression sur la formation professionnelle suisse en faveur de l'enseignement général et la formation académique, ce qui aurait pour effet de l'affaiblir.	Reconnaissance et notoriété internationales des diplômes de la formation professionnelle suisse doivent être assurées, notamment au niveau de la formation professionnelle supérieure. Il faut faire connaître internationalement les atouts et caractéristiques de la formation professionnelle suisse.
Demande croissante de professionnels qualifiés disposant d'un mix de compétences et de qualifications dans les économies de plus en plus fondées sur les compétences.	La reconnaissance sociétale et la valeur économique de la formation professionnelle suisse pour les individus comme pour les entreprises sont renforcées nationalement et internationalement: elle forme une main-d'œuvre spécialisée pour les économies fondées sur les compé-		Il faut faire connaître internationalement les atouts et caractéristiques de la formation professionnelle suisse.

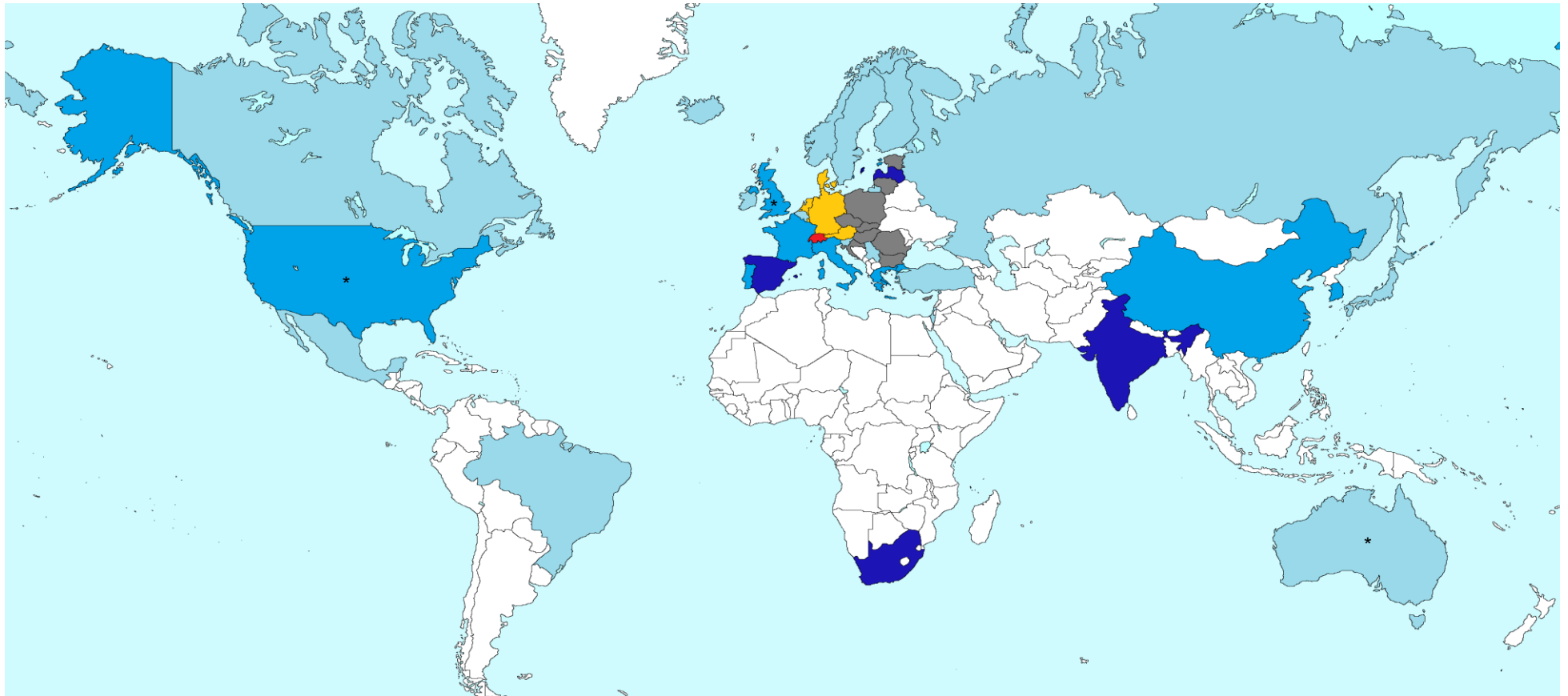
Différents aspects d'une tendance	Opportunités	Risques	Mesures à prendre
<p>Mobilité internationale accrue de la main-d'œuvre et demande de compétences internationales des individus</p>	<p>tences.</p> <p>La formation professionnelle suisse encourage la mobilité et les compétences internationales de la main-d'œuvre. Elle devient encore plus intéressante pour les individus et entreprises orientés vers l'international, et sa visibilité internationale augmente du fait même de la mobilité.</p>	<p>La formation professionnelle suisse ne transfère pas suffisamment de compétences internationales et n'encourage pas assez la mobilité. De plus, ses diplômes ne sont pas reconnus sur le plan international. Pour les individus et entreprises orientés vers l'international, son attractivité diminue comparée à l'enseignement général et la formation académique.</p> <p>L'exigence de comparabilité se traduit par une pression sur le positionnement des diplômes de la formation professionnelle suisse comme filières d'excellence: la comparaison de qualifications professionnelles de différents pays dont les standards de qualité divergent a tendance, dans la perception des gens, à niveler les diplômes comparés vers le bas.</p>	<p>Il faut renforcer le transfert des compétences requises pour la mobilité durant la formation professionnelle ou mieux jeter les bases de leur acquisition ultérieure.</p> <p>Reconnaissance et notoriété internationales des diplômes de la formation professionnelle suisse doivent être assurées, notamment au niveau de la formation professionnelle supérieure.</p> <p>Il faut garantir et positionner les standards élevés et la qualité des diplômes de la formation professionnelle suisse.</p>
<p>Coordination de l'évolution de la formation professionnelle à l'échelle européenne par les processus de l'Union européenne / importance grandissante dans les organisations internationales</p>	<p>La formation professionnelle suisse est positionnée grâce aux processus en cours à l'échelle européenne et dans d'autres organisations internationales. Ceci permet de promouvoir ses intérêts et de contribuer à façonner le contexte européen et international en matière de formation professionnelle.</p> <p>Les processus européens et les institutions internationales sont mis à profit pour créer des alliances stratégiques avec d'autres pays ayant une formation professionnelle duale et des intérêts similaires.</p> <p>La promotion de la formation professionnelle par</p>	<p><u>Si la Suisse ne participe pas activement:</u></p> <p>La formation professionnelle suisse se fait dépasser par les processus européens et fait face à des faits accomplis: un certain nombre d'aspects majeurs pour la formation professionnelle suisse (par ex. standards élevés de qualification, principe du métier, prise en compte de la formation professionnelle supérieure, etc.) ne sont pas suffisamment pris en compte à l'échelle européenne.</p> <p>Le potentiel d'une mobilité accrue et d'une reconnaissance internationale des diplômes de la formation professionnelle commencent à échapper à la Suisse.</p>	<p>Il faut assurer une participation active aux processus européens de coordination et de développement et au travail des institutions internationales pertinentes, et influencer les aspects importants pour la formation professionnelle suisse.</p> <p>La participation de la Suisse aux programmes européens de formation doit être garantie.</p> <p>Il faut créer, en fonction des besoins, des alliances stratégiques avec d'autres pays ayant une formation professionnelle duale, et d'une manière générale renforcer la coopération avec ces pays, afin de défendre les intérêts communs</p>

Différents aspects d'une tendance	Opportunités	Risques	Mesures à prendre
	<p>l'UE améliore à l'échelle nationale et internationale la reconnaissance sociale de la formation professionnelle suisse et renforce sa valeur économique pour les individus comme pour les entreprises.</p>	<p><u>Si la Suisse participe activement:</u></p> <p>Malgré sa participation, la Suisse ne peut suffisamment faire valoir les aspects qui comptent pour la formation professionnelle suisse.</p> <p>Les standards de qualification élevés de la formation professionnelle suisse sont menacés par l'exigence d'une comparabilité internationale, qui implique une tendance à niveler vers le bas les différentes qualifications nationales pour pouvoir les comparer.</p>	<p>en matière de formation professionnelle (Allemagne, Autriche, Principauté du Liechtenstein, éventuellement Danemark, Pays-Bas et Luxembourg).</p> <p>Il faut garantir les standards élevés et la qualité des diplômés de la formation professionnelle suisse.</p>
<p>Demande accrue de soutien de la part d'entreprises suisses pour développer des offres de formation professionnelle sur le modèle suisse sur les lieux de production situés à l'étranger.</p>	<p>L'approche de la formation professionnelle suisse est mise en valeur dans des pays partenaires importants sur le plan économique, ce qui améliore sa visibilité et permet de contribuer à influencer le contexte international en faveur de la formation professionnelle.</p>	<p><u>Si la Suisse n'offre pas de soutien aux entreprises:</u></p> <p>Les entreprises suisses, qui agissent de manière autonome ou avec le soutien de leurs branches, promeuvent la formation professionnelle selon le modèle suisse sans se coordonner entre elles. Cette démarche comporte des risques en matière d'assurance-qualité et, de ce fait, pour l'image de la formation professionnelle suisse et mener à l'utilisation non coordonnée des ressources limitées à disposition des partenaires.</p> <p>À long terme, la probabilité d'une pertinence internationale de la formation professionnelle suisse et sa visibilité internationale s'en trouve diminuée.</p> <p><u>Si la Suisse offre du soutien aux entreprises:</u></p> <p>La formation professionnelle est utilisée comme moyen pour encourager l'implantation de sites</p>	<p>Il faut définir des priorités et des critères clairs pour un engagement officiel de la Suisse dans le domaine de la coopération internationale en matière de formation professionnelle et assurer la communication de ceux-ci. Les mesures à prévoir doivent comporter différents niveaux d'intensité.</p> <p>Il faut définir les rôles des partenaires et la coordination entre ces derniers.</p> <p>Les partenaires doivent être étroitement impliqués dans l'étude, la planification et la réalisation de toute mesure les concernant.</p> <p>Les entreprises suisses ayant des sites de production à l'étranger doivent être impliquées. En revanche, les intérêts particuliers d'une ou de plusieurs entreprises ne sont pas une condition suffisante pour un engagement de la Confédération.</p>

Différents aspects d'une tendance	Opportunités	Risques	Mesures à prendre
		<p>de production suisses à l'étranger.</p> <p>Les offres de formation professionnelle conçues grâce à l'expertise et au soutien suisses ou associées à la Suisse évoluent vers un niveau de qualité moindre, inférieur au standard élevé de la formation professionnelle suisse, ce qui nuit à la réputation de qualité de cette dernière.</p> <p>Les activités relevant de la coopération internationale en matière de formation professionnelle sollicitent trop les ressources limitées à disposition des partenaires. L'engagement des partenaires dans ce domaine baisse.</p>	<p>Il faut mettre en œuvre des mesures d'assurance-qualité pour les projets de transfert et de coopération relevant de la coopération internationale en matière de formation professionnelle.</p>
<p>Demande accrue d'expertise suisse dans le domaine de la formation professionnelle par d'autres pays</p>	<p>La reconnaissance sociétale et la valeur économique de la formation professionnelle suisse pour les individus comme pour les entreprises sont renforcées nationalement et internationalement: elle forme une main-d'œuvre spécialisée pour les économies fondées sur les compétences.</p> <p>L'approche de la formation professionnelle suisse est mise en valeur dans des pays partenaires importants sur le plan économique, ce qui améliore sa visibilité et permet de contribuer à façonner le contexte international en faveur de la formation professionnelle.</p>	<p><u>Si la Suisse n'offre pas d'expertise:</u></p> <p>Les pays partenaires potentiels obtiennent l'expertise demandée dans des pays ayant des systèmes de formation professionnelle différents, ce qui diminue à long terme la probabilité d'une pertinence internationale de la formation professionnelle suisse ainsi que sa visibilité internationale.</p> <p><u>Si la Suisse offre son expertise:</u></p> <p>Les atouts de la formation professionnelle suisse sont utilisés comme incitation lors de négociations réalisées dans le cadre de relations politiques bilatérales (par ex. offre de coopération en matière de formation professionnelle), sans qu'il soit clarifié ce que cela apporte à la formation professionnelle suisse.</p> <p>Les offres de formation professionnelle conçues grâce à l'expertise et au soutien suisses ou as-</p>	<p>Dans les relations bilatérales susceptibles d'impliquer une coopération en matière de formation professionnelle, il convient de vérifier systématiquement les bénéfices à long terme pour la formation professionnelle suisse.</p> <p>La Suisse doit proposer son expertise dans le domaine de la formation professionnelle duale de manière coordonnée et selon des critères et des priorités clairement définis et communiqués. Les mesures à prévoir doivent comporter différents niveaux d'intensité.</p> <p>La Suisse ne doit pas imposer son système, mais répondre à un besoin explicite et à la demande d'un pays partenaire.</p> <p>Les partenaires doivent être étroitement impliqués dans l'étude, la planification et la réalis-</p>

Différents aspects d'une tendance	Opportunités	Risques	Mesures à prendre
		<p>sociées à la Suisse évoluent vers un niveau de qualité moindre, inférieur au standard élevé de la formation professionnelle suisse, ce qui nuit à la réputation de qualité de cette dernière.</p> <p>Les activités relevant de la coopération internationale en matière de formation professionnelle sollicitent trop les ressources limitées à disposition des partenaires. L'engagement des partenaires dans ce domaine baisse.</p> <p>Trop élevées, les attentes des pays partenaires face à la Suisse en ce qui concerne la coopération internationale en matière de formation professionnelle ne peuvent être satisfaites (par ex. comme moyen permettant d'endiguer à court terme le chômage des jeunes), ce qui nuit à la réputation de la Suisse et de sa formation professionnelle.</p>	<p>tion de toute mesure les concernant.</p> <p>Il faut mettre en œuvre des mesures d'assurance-qualité pour les projets de transfert et de coopération relevant de la coopération internationale en matière de formation professionnelle.</p>
<p>Exportation accrue de formations par d'autres pays, influence des systèmes éducatifs anglo-saxons et pression en faveur d'un enseignement général et d'une académisation</p>		<p>Les pays dont les systèmes éducatifs privilégient l'enseignement général et la formation académique marquent le contexte éducatif international. La prise en compte insuffisante de la formation professionnelle et la primauté accordée aux diplômes délivrés dans d'autres filières de formation nuisent à la reconnaissance sociale de la formation professionnelle suisse et font baisser la demande de diplômés de la formation professionnelle parmi les employeurs internationaux.</p> <p>À long terme, la probabilité d'une pertinence internationale de la formation professionnelle s'en trouve globalement diminuée.</p>	<p>Il faut faire connaître internationalement les atouts et caractéristiques de la formation professionnelle suisse.</p> <p>La reconnaissance et la notoriété internationales des diplômes de la formation professionnelle suisse doivent être assurées, notamment au niveau de la formation professionnelle supérieure.</p>

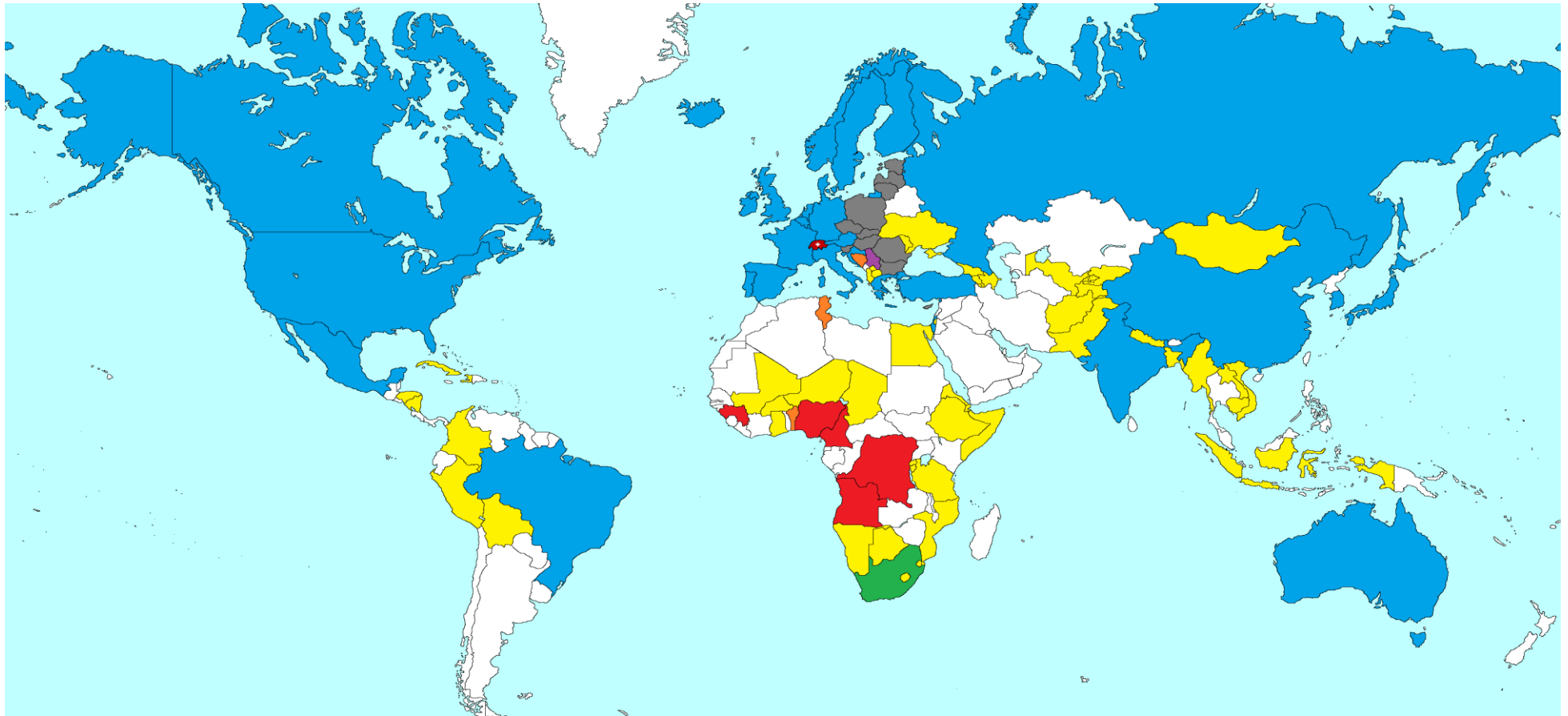
6.6 Carte des priorités pays du SEFRI pour la CIFP



Légende

Pays partenaires stratégiques
Pays «projets» potentiels
Pays «conseils» potentiels
Pays «contact»
Pays «contribution à l'élargissement»
* Pays très actifs dans le domaine de l'internationalisation de la formation

6.7 Carte des priorités pays des instances fédérales impliquées dans la CIFP



Légende:

FRI (formation professionnelle)	Coopération au développement (SECO et/ou DDC)	Coopération en matière de migration	Contribution à l'élargissement
FRI (formation professionnelle) + coopération au développement	Coopération au développement + coopération en matière de migration	FRI (formation professionnelle) + coopération au développement + coopération en matière de migration	



6.8 **Bref résumé des résultats de l'évaluation SVETII**

Le projet pilote de la *Swiss VET Initiative India* a montré qu'il est possible, dans le contexte d'un cadre bien défini, de mettre en œuvre avec succès des éléments du système suisse de formation professionnelle duale dans des entreprises (suisse) ayant des sites de production dans un pays qui n'est pas traditionnellement adepte de ce type de formation. Chaque nouvelle initiative exige de définir, en fonction du contexte spécifique, des objectifs, un concept et une stratégie de mise en œuvre. Dans ce cadre, il est indispensable que des entreprises partenaires potentielles et les autorités publiques dans le pays cible aient exprimé un besoin d'éléments de la formation professionnelle suisse et que les exigences de pérennité d'une telle initiative soient également définies. Si des éléments-clés de la formation professionnelle suisse (par ex. engagement fort du secteur privé dans la formation professionnelle, combinaison de formation théorique basée sur les compétences et formation pratique (dualité), partenariat entre secteur privé et secteur public) sont identifiés et adaptés à un contexte socioculturel et économique spécifique, il est probable que le transfert de ces éléments dans d'autres pays réussisse. Toute mise en œuvre réussie et pérenne exige la présence d'un partenaire local fort, une gestion professionnelle et une organisation solide du projet. Une attention particulière doit être portée aux compétences linguistiques existantes de part et d'autre.

Source: *Pilot Project Swiss VET Initiative India: Cooperation between Switzerland and India in the field of Vocational Education and Training 2009-2013; Evaluation – Final Report*, econcept sur mandat du SEFRI, 5 décembre 2013.